

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne :

CANADA ET ETATS-UNIS \$3.00
UNION POSTALE \$6.00

Edition Hebdomadaire :

CANADA \$1.00
ETATS-UNIS \$1.50
UNION POSTALE \$2.00

Directeur : HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et Administration :

43 RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TELEPHONES :

ADMINISTRATIF : 7461
RÉDACTION : 7460

FAIS CE QUE DOIS !

A BATONS ROMPUS

LES ÉLECTIONS FRANÇAISES

Le télégraphe nous apporte de nouveaux chiffres et de nouveaux résultats. Ils ne modifient point l'impression première. La Chambre nouvelle ressemblera de tout point à la Chambre ancienne.

C'est dire que de l'ère l'on pourra s'attendre à tout ou à peu près. Au lendemain des élections de 1910, on criait à la victoire des éléments modérés et l'on prédisait un sensible relèvement du niveau général de la députation.

Or, c'est la même Chambre qui, après avoir assuré l'élection de M. Poincaré, a maintenu au pouvoir, malgré tous les scandales, le cabinet Doumergue-Caillaux. « Ici, nous touchons au dernier degré de la pourriture », disait à ses collègues, à la fin du débat sur l'affaire Caillaux-Moris-Fabre, M. Maurice Barrès.

Cela ne paraît pas avoir sensiblement affecté le pays. M. Caillaux lui-même ne semble pas avoir eu beaucoup plus de difficultés que d'habitude à se faire réélire.

Pourquoi? Notre correspondant français nous l'expliquait en prédisant, dix jours avant le scrutin, le résultat que nous apporte le télégraphe. Le scrutin d'arrondissement, qui est actuellement en usage, est presque imperméable aux grands courants d'opinion. Le sort des candidats dépend de considérations locales et personnelles. Les députés actuels ont du reste un intérêt essentiel au maintien de ce régime, et c'est ce qui explique l'insuccès final de toutes les campagnes en faveur du scrutin de liste doublé de la représentation proportionnelle.

Mais l'on peut se demander si le scrutin de liste lui-même — c'est-à-dire l'élection de plusieurs députés par de vastes circonscriptions — donnerait des résultats beaucoup plus satisfaisants.

Nous n'avons pas d'idée chez nous de l'influence dont dispose en France le pouvoir central; et les Français eux-mêmes, à moins d'avoir pratiqué les fonctions administratives, ne le savent pas, nous disait un jour Henry Dard, l'ancien député du Pas-de-Calais.

Nous nous plaignons du « patronage », mais il arrive qu'avec notre système de décentralisation la distribution du « patronage » soit entre les mains de groupes qui se combattent et peuvent ainsi, dans une certaine mesure, se neutraliser. Les « rouges » pourront être maîtres du « patronage » fédéral, tandis que les « bleus » disposeront du provincial, ainsi de suite.

En France, tout ou presque tout relève du pouvoir central. Les administrations municipales mêmes sont obligées, dans certains cas, de faire approuver leur budget par le représentant du gouvernement et le chiffre des fonctionnaires est énorme. Le nombre de points où peut s'exercer la pression officielle est presque infini.

Ajoutez à cela que le peuple français n'a ni le tempérament ni la formation parlementaires, et vous comprendrez qu'à chaque élection un plus grand nombre de gens se disent: Il n'y a rien à faire avec le bulletin de vote. Le mal réside dans les institutions mêmes.

Intéressant, pendant les années prochaines, ce sera beaucoup moins de suivre les débats du parlement que d'étudier l'action des groupes qui, en dehors du parlement, s'attaquent à la base même des institutions républicaines.

L'AUDACE DE DE M. ÉVANTUREL

L'audace de M. Évanturel dépasse tout ce que l'on pouvait attendre. Rejeté par ses co-partisans à la Chambre, dénoncé par l'Association libérale de son comté, il annonce qu'il se portera candidat quand même.

Ses amis comptent, paraît-il, sur la pitié qu'inspirerait son peu de fortune personnelle et disent: Après tout, il y a à la Chambre des gens qui ne valent pas mieux que lui!

C'est possible, mais deux noirs, et même dix noirs, ne font pas un blanc et les électeurs de Prescott ne sont pas obligés de fournir à M. Évanturel un gagne-pain.

Le fait brutal, c'est que cet homme s'est conduit d'une façon telle qu'elle ne peut s'expliquer que par une inconscience totale. Il a offert, moyennant une somme de..., de mettre son mandat de député au service de l'Association des hôteliers de l'Ontario. Son acte est tel que personne n'a sérieusement songé à l'excuser.

Nous nous refusons à croire qu'il se trouve une fraction quelque peu considérable des électeurs de Prescott qui se laisse aveugler par la pitié, et l'amitié personnelle au point de vouloir renvoyer à Toronto un homme qui en est parti dans des conditions pareilles.

Ce serait l'un des pires coups portés à l'influence canadienne-française.

Parce que nous sommes une minorité — et une minorité qui lutte présentement pour le respect de ses droits essentiels — nous avons le devoir d'être plus sévères, plus rigoureux que qui que ce soit dans le choix de nos représentants.

Du reste, il ne devrait plus y avoir de place dans la vie publique pour un homme comme M. Évanturel.

LE REMÈDE

Certains de nos amis se sont fort indignés des procédés employés contre nous dans une récente polémique. Ils se demandent pourquoi on a inventé des remontrances qui n'ont jamais existé, pourquoi on a fabriqué un texte, pourquoi on a fait le silence complet sur tel discours d'un homme éminent, etc.

Pourquoi? nous l'ignorons; mais nous savons parfaitement que ces procédés n'ont chance de réussir qu'après du lecteur exclusif de la feuille qui ose les employer. Le meilleur moyen de les combattre, le seul remède à l'état de choses dont on s'indigne, c'est donc de propager le journal afin qu'il oppose partout la vérité au mensonge, les textes vrais aux textes faux.

Le cynisme avec lequel on vient d'opérer démontre qu'on peut s'attendre à n'importe quoi pour l'avenir.

DE QUOI SE PLAIGNENT-ILS ?

L'attitude des députés ministériels de Québec qui se plaignent du choix de M. Kelly nous paraît plutôt étrange. De quoi se plaignent-ils en somme?

Il est parfaitement vrai que M. Kelly reste sous le coup d'accusations qu'on n'a pas encore tirées au clair et que c'est le dernier homme qu'on eût dû appeler dans un corps qui a plutôt besoin de replâtrage; mais, enfin, quand les députés récalcitrants ont-ils songé à protester contre l'interdiction de l'enquête?

N'ont-ils pas, en refusant d'ordonner un supplément d'enquête dans l'affaire Mousseau, donné au gouvernement une sorte de blanc-seing?

LEÇON DE CHOSES

Ceux qui veulent être renseignés sur les résultats de notre système d'immigration n'ont qu'à aller faire un tour sur le Champ de Mars et à étudier un peu les réunions quotidiennes de sans-travail.

C'est une bonne leçon de choses.

Omer HEROUX.

LA LOI DES LICENCES

Les amendements à la loi permettant la vente des liqueurs spiritueuses entrent en vigueur après demain, 1er mai.

Un certain nombre regardent surtout les commissaires chargés de

l'administration de la loi et ne peuvent être appliqués qu'à l'occasion du renouvellement de permis.

D'autres s'appliquent des vendre, et ce sont ceux-ci qu'ils est important de rappeler.

D'abord, toute liqueur contenant 2½ pour cent d'alcool de preuve est décriée alcoolique.

Puis le débit des liqueurs dans les buvettes et magasins « licenciés » est prohibé entre onze heures du soir et sept heures et demie du matin suivant.

La vente des liqueurs spiritueuses dans des récipients étiquetés de façon à tromper comporte des pénalités variant de \$50 à la prison et, si c'est un fabricant, du double de ces pénalités.

Il est également interdit de prendre des commandes de liqueurs spiritueuses dans tous les endroits où la vente de celles-ci est prohibée par règlement, ou non autorisée, de même qu'il est défendu à tout agent de percevoir le prix total ou partiel de ces liqueurs. L'envoi des liqueurs dans ces mêmes endroits doit être adressé directement à l'acheteur de bonne foi. Tout envoi adressé à un intermédiaire est illégal. Interdite aussi, la livraison de liqueurs spiritueuses, même gratuitement, à une personne âgée de moins de 18 ans, ou à toute autre personne, si l'on sait que cette liqueur est destinée à un mineur. L'infraction de cette disposition entraîne pénalité contre l'acheteur aussi bien que le vendeur. Passible de condamnation aussi le mineur qui ne justifie pas sa présence dans une buvette. Aucun mineur ne peut être employé au débit des liqueurs ou même dans la salle de ce débit.

On nous demande si la loi exige la séparation du commerce des liqueurs du commerce des épiceries, cette année. La loi ajourne ce changement au 1er mai 1915 et encore est-elle plutôt accommodante si elle n'est pas intentionnellement trompeuse sur ce point.

Les articles de la loi qui réglementent ce cas, tels qu'amendés, se lisent comme suit :

« 1029. Aucune personne, faisant commerce quelconque et n'étant pas autorisée à vendre des liqueurs enivrantes, ne peut garder dans sa place d'affaires ou les dépendances d'icelles, dans le but d'en opérer la vente, aucune quantité de liqueurs enivrantes, sous peine de confiscation de ces liqueurs en sus des pénalités édictées par l'article 1009, et aucun épicier ou marchand de victuailles ne doit vendre ou garder pour les vendre, dans le bâtiment où ses articles d'épicerie ou produits alimentaires sont gardés, des liqueurs enivrantes, sous peine de la même confiscation, en sus desdites pénalités, à moins que cet épicier ou marchand de produits alimentaires ne soit, le premier jour de mai 1915, porteur d'une licence de magasin de liqueurs et à moins que cette licence ne soit ci-après renouvelée en faveur de la même personne, ou à moins qu'il n'y ait aucune communication intérieure entre cette partie des lieux ou de leurs dépendances, dans laquelle se vendent des liqueurs enivrantes et la partie desdits lieux où des dépendances dans laquelle se fait le commerce d'épicerie ou de produits alimentaires.

Article 1065. Pendant la durée d'une licence pour la vente de liqueurs enivrantes, nul commerce d'épicerie, provisions, sucreries ou fruits ne doit être fait dans l'intérêt et pour le bénéfice direct ou indirect de la personne munie d'une licence dans les lieux où s'exerce cette licence, sauf que le présent article ne s'applique à aucun épicier ou marchand de produits alimentaires possédant une licence de magasin de liqueurs le premier jour de mai 1915, laquelle licence peut être par la suite renouvelée en faveur de la même personne, mais pourvu que cette exception ne s'applique pas dans le cas de tout transfert de la licence ou du commerce, soit par contrat, succession ou par l'effet de la loi.

C'est-à-dire qu'on exempte de l'obligation de séparer les deux commerces, tous ceux qui ont actuellement un permis de vendre des liqueurs alcooliques; et peut-être l'exemption va-t-elle encore plus loin : sauf ceux qui « posséderont » un permis le 1er mai 1915, dit-elle. Or, les permis se donnent avant le 1er mai de chaque année. Donc, la loi ne touchera certainement que ceux qui obtiendront un permis après le 1er mai 1915 et ceux qui en achèteront un.

On dit que les épiciers seront plus francs que la loi parce qu'ils y trouveront leur avantage. C'est à souhaiter. Car si l'on compte sur la loi pour atteindre le but qu'on se proposait, on s'apercevra encore une fois qu'on a été habilement roulé.

Jean DUMONT.

DEUIL

Notre excellent camarade, M. Napoléon Lafortune, vient d'avoir la douleur de perdre un jeune bébé.

Nous le prions, ainsi que Mme Lafortune, d'agréer l'expression de notre profonde et cordiale sympathie.

BILLET DU SOIR.

LE PROGRES

Je connais la loi et je sais que je suis passible d'un emprisonnement variant entre quatre jours et cinq ans, comme un vulgaire bigame, mais je ne puis résister au plaisir de publier cette lettre que j'ai trouvée ouverte et que j'ai lue... parce qu'elle bouche un coin à M. Godfroy Langlois qui nous reproche toujours nos moeurs rétrogrades.

C'est un libre penseur du Canada qui écrit à un ami de France pour le féliciter de l'élection de M. Caillaux. Je cite le passage le plus intéressant :

« J'ai lu avec plaisir dans les journaux l'annonce de la victoire de M. Caillaux. Cela nous prouve encore, cher ami, que les idées nées des immortels principes de 89 sont en marche. Autrefois un poète de mérite, car il ne fut pas toujours calotin, écrivait : « Suivant que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir. » Le brave homme comptait sans le suffrage universel qui n'est autre chose que l'opinion publique, le tribunal en dernière instance devant lequel peut en appeler tout homme attaqué dans sa réputation, comme c'était le cas de M. Caillaux. Un tribunal composé de quelques hommes faillibles est bien souvent sujet à erreur, mais il n'en est pas de même du tribunal qui se compose de tous les électeurs d'un arrondissement aussi éclairé que celui où M. Caillaux brigait les suffrages.

« Mon cher ami, il y a quelques années je vous avais écrit : « Je vous félicite et vous envie », aujourd'hui, grâce à la Science, je puis vous dire que nous n'avons presque plus rien à vous envier. Nous marchons sur vos traces sans hâte, car la France est notre aînée de tant de siècles, mais nous y marchons tout de même.

« Les événements qui viennent de se dérouler chez nous prouvent aussi, mon cher ami, que nous pouvons juger par nous-mêmes. Ainsi à Québec récemment, à la suite d'une enquête, il se trouva que quelques-uns des membres du parlement fussent impliqués dans une affaire de scandale. On découvrit même trois coupables. Le premier ministre réussit, fort habilement, à restreindre l'enquête. Quelques semaines plus tard un remaniement ministériel amena une élection partielle. Il y a quelques années, le gouvernement aurait peut-être été battu dans la personne de son candidat, mais que de chemin accompli en peu de temps! le peuple lui a accordé une solide majorité, prouvant bien clairement qu'il entend être voté comme il lui plaira mais qu'il veut être jugé dans sa propre cause.

« Et je pourrais vous citer d'autres exemples analogues. Ne voyez-vous pas là vos idées en marche? Le peuple comprend enfin la puissance de l'arme qu'il a entre les mains et prouve qu'il veut s'en servir comme il l'entend.

« De beaux jours vont luire pour les esprits libres, même au Canada où l'ignorance, pour avoir été lente, n'en sera que plus éclatante.

«Croyez, etc...»

P.C.C. Louis BRETON.

VERS les quatre heures, comme la Chambre va passer à l'étude des modifications de M. White proposées de faire au tarif... ces modifications de détail se font devant la commission des Voies et Moyens... M. Carvell, député du Nouveau-Brunswick, et l'un des orateurs les plus combattifs de l'opposition, aiguille la séance vers un débat sur les affaires du chemin de fer de la vallée de la rivière Saint-Jean. M. Hazen lui répond, M. Michaud, d'Edmundston, s'en mêle, ainsi que M. McLeod, de York (N.B.), et M. Emerson intervient, puis M. Turgeon, après quoi tout le monde en a assez de cette affaire d'intérêt plutôt limité pour la masse des gens; car il s'agit d'un chemin de fer du Nouveau-Brunswick avec lequel le ministère Borden n'a guère de relations — du moins M. Carvell admet lui-même que le ministère fédéral des chemins de fer s'est comporté fort bien, en tout cela — si les politiciens du Nouveau-Brunswick y trouvent quelque intérêt, ils le trouvent amplement matière à discussion.

Il y a peu de gens aussi querelleurs, aux Communes, et aussi vindicatifs, de manière générale, que les députés du Nouveau-Brunswick. La plupart sont arrivés à Ottawa après un stage assez long dans la

Chambre va passer à l'étude des modifications de M. White proposées de faire au tarif... ces modifications de détail se font devant la commission des Voies et Moyens... M. Carvell, député du Nouveau-Brunswick, et l'un des orateurs les plus combattifs de l'opposition, aiguille la séance vers un débat sur les affaires du chemin de fer de la vallée de la rivière Saint-Jean. M. Hazen lui répond, M. Michaud, d'Edmundston, s'en mêle, ainsi que M. McLeod, de York (N.B.), et M. Emerson intervient, puis M. Turgeon, après quoi tout le monde en a assez de cette affaire d'intérêt plutôt limité pour la masse des gens; car il s'agit d'un chemin de fer du Nouveau-Brunswick avec lequel le ministère Borden n'a guère de relations — du moins M. Carvell admet lui-même que le ministère fédéral des chemins de fer s'est comporté fort bien, en tout cela — si les politiciens du Nouveau-Brunswick y trouvent quelque intérêt, ils le trouvent amplement matière à discussion.

Il y a peu de gens aussi querelleurs, aux Communes, et aussi vindicatifs, de manière générale, que les députés du Nouveau-Brunswick. La plupart sont arrivés à Ottawa après un stage assez long dans la

Chambre va passer à l'étude des modifications de M. White proposées de faire au tarif... ces modifications de détail se font devant la commission des Voies et Moyens... M. Carvell, député du Nouveau-Brunswick, et l'un des orateurs les plus combattifs de l'opposition, aiguille la séance vers un débat sur les affaires du chemin de fer de la vallée de la rivière Saint-Jean. M. Hazen lui répond, M. Michaud, d'Edmundston, s'en mêle, ainsi que M. McLeod, de York (N.B.), et M. Emerson intervient, puis M. Turgeon, après quoi tout le monde en a assez de cette affaire d'intérêt plutôt limité pour la masse des gens; car il s'agit d'un chemin de fer du Nouveau-Brunswick avec lequel le ministère Borden n'a guère de relations — du moins M. Carvell admet lui-même que le ministère fédéral des chemins de fer s'est comporté fort bien, en tout cela — si les politiciens du Nouveau-Brunswick y trouvent quelque intérêt, ils le trouvent amplement matière à discussion.

Il y a peu de gens aussi querelleurs, aux Communes, et aussi vindicatifs, de manière générale, que les députés du Nouveau-Brunswick. La plupart sont arrivés à Ottawa après un stage assez long dans la

Chambre va passer à l'étude des modifications de M. White proposées de faire au tarif... ces modifications de détail se font devant la commission des Voies et Moyens... M. Carvell, député du Nouveau-Brunswick, et l'un des orateurs les plus combattifs de l'opposition, aiguille la séance vers un débat sur les affaires du chemin de fer de la vallée de la rivière Saint-Jean. M. Hazen lui répond, M. Michaud, d'Edmundston, s'en mêle, ainsi que M. McLeod, de York (N.B.), et M. Emerson intervient, puis M. Turgeon, après quoi tout le monde en a assez de cette affaire d'intérêt plutôt limité pour la masse des gens; car il s'agit d'un chemin de fer du Nouveau-Brunswick avec lequel le ministère Borden n'a guère de relations — du moins M. Carvell admet lui-même que le ministère fédéral des chemins de fer s'est comporté fort bien, en tout cela — si les politiciens du Nouveau-Brunswick y trouvent quelque intérêt, ils le trouvent amplement matière à discussion.

Il y a peu de gens aussi querelleurs, aux Communes, et aussi vindicatifs, de manière générale, que les députés du Nouveau-Brunswick. La plupart sont arrivés à Ottawa après un stage assez long dans la

Chambre va passer à l'étude des modifications de M. White proposées de faire au tarif... ces modifications de détail se font devant la commission des Voies et Moyens... M. Carvell, député du Nouveau-Brunswick, et l'un des orateurs les plus combattifs de l'opposition, aiguille la séance vers un débat sur les affaires du chemin de fer de la vallée de la rivière Saint-Jean. M. Hazen lui répond, M. Michaud, d'Edmundston, s'en mêle, ainsi que M. McLeod, de York (N.B.), et M. Emerson intervient, puis M. Turgeon, après quoi tout le monde en a assez de cette affaire d'intérêt plutôt limité pour la masse des gens; car il s'agit d'un chemin de fer du Nouveau-Brunswick avec lequel le ministère Borden n'a guère de relations — du moins M. Carvell admet lui-même que le ministère fédéral des chemins de fer s'est comporté fort bien, en tout cela — si les politiciens du Nouveau-Brunswick y trouvent quelque intérêt, ils le trouvent amplement matière à discussion.

Il y a peu de gens aussi querelleurs, aux Communes, et aussi vindicatifs, de manière générale, que les députés du Nouveau-Brunswick. La plupart sont arrivés à Ottawa après un stage assez long dans la

Chambre va passer à l'étude des modifications de M. White proposées de faire au tarif... ces modifications de détail se font devant la commission des Voies et Moyens... M. Carvell, député du Nouveau-Brunswick, et l'un des orateurs les plus combattifs de l'opposition, aiguille la séance vers un débat sur les affaires du chemin de fer de la vallée de la rivière Saint-Jean. M. Hazen lui répond, M. Michaud, d'Edmundston, s'en mêle, ainsi que M. McLeod, de York (N.B.), et M. Emerson intervient, puis M. Turgeon, après quoi tout le monde en a assez de cette affaire d'intérêt plutôt limité pour la masse des gens; car il s'agit d'un chemin de fer du Nouveau-Brunswick avec lequel le ministère Borden n'a guère de relations — du moins M. Carvell admet lui-même que le ministère fédéral des chemins de fer s'est comporté fort bien, en tout cela — si les politiciens du Nouveau-Brunswick y trouvent quelque intérêt, ils le trouvent amplement matière à discussion.

Il y a peu de gens aussi querelleurs, aux Communes, et aussi vindicatifs, de manière générale, que les députés du Nouveau-Brunswick. La plupart sont arrivés à Ottawa après un stage assez long dans la

Chambre va passer à l'étude des modifications de M. White proposées de faire au tarif... ces modifications de détail se font devant la commission des Voies et Moyens... M. Carvell, député du Nouveau-Brunswick, et l'un des orateurs les plus combattifs de l'opposition, aiguille la séance vers un débat sur les affaires du chemin de fer de la vallée de la rivière Saint-Jean. M. Hazen lui répond, M. Michaud, d'Edmundston, s'en mêle, ainsi que M. McLeod, de York (N.B.), et M. Emerson intervient, puis M. Turgeon, après quoi tout le monde en a assez de cette affaire d'intérêt plutôt limité pour la masse des gens; car il s'agit d'un chemin de fer du Nouveau-Brunswick avec lequel le ministère Borden n'a guère de relations — du moins M. Carvell admet lui-même que le ministère fédéral des chemins de fer s'est comporté fort bien, en tout cela — si les politiciens du Nouveau-Brunswick y trouvent quelque intérêt, ils le trouvent amplement matière à discussion.

LETTRE D'OTTAWA

Le Nord-Canadien et ce que l'Etat fera pour lui aider. — 45 millions. — Un chemin de fer du Nouveau-Brunswick et quelques politiciens.

Ottawa, 28. — Il n'a été question aujourd'hui, dans les milieux politiques d'ici, que des chemins de fer. Ce matin, les ministères tenaient une grande assemblée secrète au sujet de l'assistance que le ministère va donner au Nord-Canadien. Cet après-midi, des politiciens du Nouveau-Brunswick se disaient des choses plus ou moins agréables à propos d'un chemin de fer de leur province, la Saint-John Valley Railway Company. Et, ce soir, à l'issue de la séance, le ministère rendait publiques les termes auxquels il est prêt à donner de l'assistance financière au Nord-Canadien. La journée a donc été assez employée. Et l'intérêt ne s'est pas porté que sur la séance de la Chambre, quoique, à certains intervalles, elle fut assez importante. L'affaire du Nord-Canadien a surtout monopolisé l'attention générale. Et cela se comprend: l'Etat y va de 45 millions au crédit national.

L'ASSISTANCE A TERRE-NEUVE

Hier après-midi, un député interpellait le ministère afin de savoir s'il se contenterait de voter un don de dix mille piastres pour les familles des sinistrés de Terre-Neuve. M. Borden a donné sa réponse cet après-midi. Le don de l'Etat aux parents des naufragés sera de vingt-cinq mille piastres. « Le désastre est encore plus grand que ne le laissent prévoir les dépêches, à l'heure où nous décidons de verser 80,000 au fonds de secours, dit M. Borden. Aussi avons-nous résolu de porter notre souscription à 225,000. » Sur ce, M. Laurier, fort bref, donne son assentiment, disant : « Je crois que, vu les circonstances, l'accroissement de ce don est parfaitement raisonnable. » La somme sera portée des prévisions budgétaires additionnelles dont le ministre des Finances saisira bientôt la Chambre des Communes.

Quelques minutes plus tard, tandis que maints députés s'amusaient à suivre les coups d'ailes effrayés d'un oiseau qui s'est introduit sous les vaisseaux de la grande salle et se frappe aux verres dépolis de la voûte, M. Laurier s'informe à propos du prétendu scandale découvert aux bureaux de l'Agence du ministère de la navigation à Québec. « Le ministère a reçu des informations assez vagues à ce propos et il a chargé un de ses fonctionnaires, M. Drouin, de faire enquête, assisté d'un fonctionnaire du ministère de la Justice », dit M. Hazen. Les irrégularités remonteraient à 1908 et à 1909, il y aurait eu des noms fictifs d'ajoutés à la liste des fonctionnaires, et quelqu'un aurait retiré les salaires portés en regard de ces noms d'employés, et l'aurait fait servir au paiement de notes dont les comptables du ministère de la navigation, à Ottawa, refusaient d'autoriser le paiement. Le directeur de l'Agence, M. Béland, proteste de son innocence et dit n'avoir pas connu ces irrégularités. D'autre part, les fonctionnaires incriminés, à part lui, persistent à dire qu'il était au courant de l'affaire et qu'il y a même donné son assentiment. Quoi qu'il en soit, le ministère informe et il aura sous peu un rapport à ce sujet.

UN CHEMIN DE FER DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Vers les quatre heures, comme la Chambre va passer à l'étude des modifications de M. White proposées de faire au tarif... ces modifications de détail se font devant la commission des Voies et Moyens... M. Carvell, député du Nouveau-Brunswick, et l'un des orateurs les plus combattifs de l'opposition, aiguille la séance vers un débat sur les affaires du chemin de fer de la vallée de la rivière Saint-Jean. M. Hazen lui répond, M. Michaud, d'Edmundston, s'en mêle, ainsi que M. McLeod, de York (N.B.), et M. Emerson intervient, puis M. Turgeon, après quoi tout le monde en a assez de cette affaire d'intérêt plutôt limité pour la masse des gens; car il s'agit d'un chemin de fer du Nouveau-Brunswick avec lequel le ministère Borden n'a guère de relations — du moins M. Carvell admet lui-même que le ministère fédéral des chemins de fer s'est comporté fort bien, en tout cela — si les politiciens du Nouveau-Brunswick y trouvent quelque intérêt, ils le trouvent amplement matière à discussion.

Il y a peu de gens aussi querelleurs, aux Communes, et aussi vindicatifs, de manière générale, que les députés du Nouveau-Brunswick. La plupart sont arrivés à Ottawa après un stage assez long dans la

Chambre va passer à l'étude des modifications de M. White proposées de faire au tarif... ces modifications de détail se font devant la commission des Voies et Moyens... M. Carvell, député du Nouveau-Brunswick, et l'un des orateurs les plus combattifs de l'opposition, aiguille la séance vers un débat sur les affaires du chemin de fer de la vallée de la rivière Saint-Jean. M. Hazen lui répond, M. Michaud, d'Edmundston, s'en mêle, ainsi que M. McLeod, de York (N.B.), et M. Emerson intervient, puis M. Turgeon, après quoi tout le monde en a assez de cette affaire d'intérêt plutôt limité pour la masse des gens; car il s'agit d'un chemin de fer du Nouveau-Brunswick avec lequel le ministère Borden n'a guère de relations — du moins M. Carvell admet lui-même que le ministère fédéral des chemins de fer s'est comporté fort bien, en tout cela — si les politiciens du Nouveau-Brunswick y trouvent quelque intérêt, ils le trouvent amplement matière à discussion.

Il y a peu de gens aussi querelleurs, aux Communes, et aussi vindicatifs, de manière générale, que les députés du Nouveau-Brunswick. La plupart sont arrivés à Ottawa après un stage assez long dans la

Chambre va passer à l'étude des modifications de M. White proposées de faire au tarif... ces modifications de détail se font devant la commission des Voies et Moyens... M. Carvell, député du Nouveau-Brunswick, et l'un des orateurs les plus combattifs de l'opposition, aiguille la séance vers un débat sur les affaires du chemin de fer de la vallée de la rivière Saint-Jean. M. Hazen lui répond, M. Michaud, d'Edmundston, s'en mêle, ainsi que M. McLeod, de York (N.B.), et M. Emerson intervient, puis M. Turgeon, après quoi tout le monde en a assez de cette affaire d'intérêt plutôt limité pour la masse des gens; car il s'agit d'un chemin de fer du Nouveau-Brunswick avec lequel le ministère Borden n'a guère de relations — du moins M. Carvell admet lui-même que le ministère fédéral des chemins de fer s'est comporté fort bien, en tout cela — si les politiciens du Nouveau-Brunswick y trouvent quelque intérêt, ils le trouvent amplement matière à discussion.

Il y a peu de gens aussi querelleurs, aux Communes, et aussi vindicatifs, de manière générale, que les députés du Nouveau-Brunswick. La plupart sont arrivés à Ottawa après un stage assez long dans la

Chambre va passer à l'étude des modifications de M. White proposées de faire au tarif... ces modifications de détail se font devant la commission des Voies et Moyens... M. Carvell, député du Nouveau-Brunswick, et l'un des orateurs les plus combattifs de l'opposition, aiguille la séance vers un débat sur les affaires du chemin de fer de la vallée de la rivière Saint-Jean. M. Hazen lui répond, M. Michaud, d'Edmundston, s'en mêle, ainsi que M. McLeod, de York (N.B.), et M. Emerson intervient, puis M. Turgeon, après quoi tout le monde en a assez de cette affaire d'intérêt plutôt limité pour la masse des gens; car il s'agit d'un chemin de fer du Nouveau-Brunswick avec lequel le ministère Borden n'a guère de relations — du moins M. Carvell admet lui-même que le ministère fédéral des chemins de fer s'est comporté fort bien, en tout cela — si les politiciens du Nouveau-Brunswick y trouvent quelque intérêt, ils le trouvent amplement matière à discussion.

Il y a peu de gens aussi querelleurs, aux Communes, et aussi vindicatifs, de manière générale, que les députés du Nouveau-Brunswick. La plupart sont arrivés à Ottawa après un stage assez long dans la

Chambre va passer à l'étude des modifications de M. White proposées de faire au tarif... ces modifications de détail se font devant la commission des Voies et Moyens... M. Carvell, député du Nouveau-Brunswick, et l'un des orateurs les plus combattifs de l'opposition, aiguille la séance vers un débat sur les affaires du chemin de fer de la vallée de la rivière Saint-Jean. M. Hazen lui répond, M. Michaud, d'Edmundston, s'en mêle, ainsi que M. McLeod, de York (N.B.), et M. Emerson intervient, puis M. Turgeon, après quoi tout le monde en a assez de cette affaire d'intérêt plutôt limité pour la masse des gens; car il s'agit d'un chemin de fer du Nouveau-Brunswick avec lequel le ministère Borden n'a guère de relations — du moins M. Carvell admet lui-même que le ministère fédéral des chemins de fer s'est comporté fort bien, en tout cela — si les politiciens du Nouveau-Brunswick y trouvent quelque intérêt, ils le trouvent amplement matière à discussion.

Il y a peu de gens aussi querelleurs, aux Communes, et aussi vindicatifs, de manière générale, que les députés du Nouveau-Brunswick. La plupart sont arrivés à Ottawa après un stage assez long dans la

ne un ministère conservateur, et qu'ils voudraient empêcher le parti conservateur de tirer du crédit de cette entreprise menée à bonne fin.

Il y a, chemin faisant, de petites scènes, entre MM. Carvell et Hazen et McLeod, un peu de langage qui n'est pas parlementaire, un peu de bruit, de grands éclats de voix, des invitations à la contradiction, des défis lancés, pendant lesquels on entend des interruptions et des exclamations de l'excitable M. Gauthreau, de Témiscouata, qui ne se peut plus contenir, quand le président de la Chambre, M. Sproule, intervient pour rétablir le calme. Les démentis abondent. M. Carvell est agressif, M. McLeod aussi, et la Chambre passe des minutes assez animées. Le débat en reste là, après un discours final de M. Turgeon, de Gloucester, puis la Chambre entreprend d'étudier les modifications de détail au tarif.

L'AFFAIRE DU NORD-CANADIEN

Assez tard dans la soirée, M. Borden rend publiques, au cours d'un communiqué officiel aux journalistes, les conditions principales auxquelles l'Etat garantira 45 millions des obligations du Nord-Canadien. Le Devoir donne ailleurs la substance de la déclaration du premier ministre. Il en résulte que, en retour de cette garantie, l'Etat prend sur lui de réduire de 145 millions à 100 millions la capitalisation totale du Nord-Canadien et de ses compagnies filiales. De ce capital-actions d'où l'Etat exprime le plus d'eau possible, il s'empara de 40 millions, en laissant 60 millions à Mackenzie et Mann. L'Etat n'aura donc pas, quoi que la rumeur ait dit jusqu'à ce jour, la maîtrise absolue du Nord-Canadien. Mais, d'autre part, l'Etat, outre les garanties importantes qu'il se fait consentir par Mackenzie et Mann, — elles comprennent le réseau du Nord-Canadien dans les trois provinces des prairies, ainsi que vingt millions de capital-actions des compagnies d'emplacements de villes organisées par Mackenzie et Mann, — crée aussi que, si le Nord-Canadien ne paie pas à l'Etat, à échéance, le capital ou les intérêts échus, l'Etat pourra confisquer au bénéfice du peuple tout l'actif du Nord-Canadien. Et, dans ce cas, Mackenzie et Mann perdront du coup tous leurs intérêts dans la compagnie, sans nulle compensation.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

ROME ET LE MONDE

RETRAITE FERMÉE

POUR JEUNES FILLES, AU PENSIONNAT ST-LOUIS-DE-GONZAGUE

Les exercices de la retraite commenceront à cinq heures du soir, le 29 juin, et se termineront le 3 juillet, à huit heures du matin.

Aucune rétribution n'est exigée pour les frais du séjour; seulement, chaque retraitante est priée de laisser une offrande selon ses moyens pour couvrir les dépenses de la retraite.

Toutes celles qui désirent prendre part à la retraite peuvent s'inscrire dès maintenant, en s'adressant à :

Madame la Supérieure,
Pensionnat St-Louis-de-Gonzague,
241, rue Sherbrooke Est,
Montréal.

TRIDUUM A L'EGLISE DU GESU

Demain, 30 courant, commencera le triduum annuel des Associés de la Bonne Mort. Tous les soirs, à 7 heures, sermon suivi du salut. Clôture dimanche, fête du patronage de Saint-Joseph.

LES JEUDIS DE LAVAL

Ce soir, à huit heures un quart, dans la salle des Promotions, de l'Université Laval, M. René Gauthier fera sa dixième et dernière conférence. Sujet traité: "Les mœurs de la province, de Paris, et de la Cour à la fin du 17e siècle d'après les Mémoires du temps".

HOPITAUX ET SANATORIUMS

AU SOUPER ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES ASSUREURS, UN SENATEUR DE NEW-YORK FAIT D'INTERESSANTES SUGGESTIONS.

Le souper annuel de l'Association des Assureurs a eu lieu hier soir, au restaurant Cooper.

Un hôte distingué, le sénateur W. J. Tully, de l'Etat de New-York, a porté la parole aux convives.

Dans son discours, M. Tully a préconisé la fondation de vastes et spacieux hôpitaux et sanatoriums dans lesquels les compagnies d'assurances sur la vie feraient soigner elles-mêmes leurs patients.

Le sénateur voudrait aussi voir se fonder un grand nombre d'associations pour construire des immeubles sanitaires afin de combattre par le moyen des habitations hygiéniques la maladie chez les bénéficiaires de polices.

En terminant, M. Tully a recommandé aux assureurs de s'unir dans une idée commune de propagande pour le plus grand bien de la société.

LA DEMANDE DE L' "EVENING NEWS"

Toronto, 29. — La seconde demande d'une franchise pour l'obtention du service des nouvelles de la Canadian Press, présentée par "The Evening News", qui doit paraître à Montréal, a été ajournée hier, à une réunion des actionnaires de cette agence. La résolution suivante, après un assez vif débat, a été votée:—

"Les actionnaires (de la Canadian Press) sont d'avis que la situation chez les journaux anglais du soir, à Montréal, ne doit pas rester indéfiniment dans l'état actuel; il est recommandé au bureau des directeurs d'examiner de nouveau la situation le 1er mai, et de proposer aux actionnaires qui sera tenue le 24 juin".

ECOLE D'ELOCUTION COLUMBIAN

C'est ce soir, à 8 heures 15, qu'a lieu au Monument National, la soirée littéraire avec les concours des élèves de Mlle Idola Saint-Jean.

Cette soirée sera sous la présidence du consul de France M. L. Raynaud.

CHEMIN DE FER DU CANADIEN-NORD

Service de train-extra pour l'embranchement de Montfort, en vigueur le 2 mai 1914.

Le chemin de fer du Canadien-Nord a fait les arrangements nécessaires pour faire circuler un extra qui partira de la jonction de Montfort à 3.30 p.m., le samedi seulement, à partir du 2 mai et jusqu'à avis du contraire, pour faire raccorder avec le train No 453, du Canadien-Nord, qui part de la gare Place Viger à 1.45 p.m., arrêtant à toutes les gares, et arrivant à Huberdeau à 6.05 p.m.

Aussi un train extra partant d'Huberdeau à 6.30 a.m., le lundi seulement, à partir du 4 mai, et jusqu'à avis contraire arrivant à la jonction de Montfort à 9.30 a.m., faisant raccorder avec le train No 442 du Canadien-Nord, qui arrive à la gare de la Place Viger à 11.00 a.m. Cela, en plus du service actuel de trains.

45 MILLIONS POUR LE NORD-CANADIEN

LE CAPITAL-ACTIONS DE LA COMPAGNIE DU NORD-CANADIEN EST REDUIT DE 145 MILLIONS A 100 MILLIONS. — L'ETAT SERA DETENTEUR DE 40 MILLIONS DE CE CAPITAL-ACTIONS. — MACKENZIE ET MANN EN AURORE 60 MILLIONS ET GARDE-RONT LA DIRECTION DE LA COMPAGNIE. — SI LE NORD-CANADIEN NE REMPLIT PAS TOUTES SES OBLIGATIONS ENVERS L'ETAT, LE GOUVERNEMENT POURRA CONFISQUER LA VOIE AU BENEFICE DU PAYS. — LES GARANTIES OFFERTES A L'ETAT, EN RETOUR DES ENGAGEMENTS QU'IL PREND.

LES GRANDES LIGNES DU PROJET DE LOI

Ottawa, 28. — A onze heures et demie, ce soir, M. Borden communiquait aux journalistes une déclaration résumant et exposant les grandes lignes du projet de loi relatif au Nord-Canadien dont le ministre saisi la Chambre ce jour-ci.

Le résultat de cette déclaration que l'Etat va garantir au montant de 45 millions les obligations du Nord-Canadien. Cette somme de 45 millions, jointe aux sommes que le Nord-Canadien pourra réaliser sur son actif actuel, sera suffisante pour compléter le réseau transcontinental de cette compagnie. Ce réseau, une fois terminé, comprendra dix mille milles de voies ferrées.

LE CAPITAL-ACTIONS DU NORD-CANADIEN

La compagnie du Nord-Canadien a à l'heure présente un capital-actions total et en cours d'une valeur nominale de 145 millions, Mackenzie et Mann en détiennent 138 millions, et l'Etat, 7 millions. Ces 145 millions se composent de 77 millions dans le Nord-Canadien et de 68 millions de capital-actions dans des compagnies filiales. Le capital de 145 millions est réduit à 100 millions. L'Etat en recevra 33 millions; ceci ajouté aux 7 millions dont il est déjà détenteur, formera la somme de 40 millions. D'autre part, la compagnie Mackenzie et Mann qui, à l'heure actuelle, détiennent 138 millions de capital-actions, n'en détiendra plus que 60 millions, de 78 millions, Mackenzie et Mann donneront une quittance complète et finale au Nord-Canadien et à toutes ses compagnies filiales, pour les créances qu'ils peuvent avoir contre elles, à cause des services qu'il lui ont donnés depuis 18 ans.

LES GARANTIES OFFERTES A L'ETAT

L'Etat reçoit, à titre de garantie, une hypothèque sur 5,000 milles de voies ferrées du Nord-Canadien dans les trois provinces de l'Ouest. C'est la partie qui fait le plus d'affaires et de recettes, la partie la plus rémunérative du réseau. Si le Nord-Canadien emploie une partie quelconque des 45 millions qu'il obtiendra au moyen de la garantie de l'Etat à compléter ou à améliorer des voies filiales, il devra donner une hypothèque supplémentaire à l'Etat, jusqu'à concurrence de l'argent dépensé pour ces fins.

LA REDUCTION DU CAPITAL-ACTIONS

Le ministre est arrivé à réduire la capitalisation du Nord-Canadien, de 145 millions à 100 millions en faisant transporter au Nord-Canadien lui-même le capital-actions de toutes les compagnies de chemins de fer filiales du Nord-Canadien, des compagnies de terminus, des compagnies de messageries, de télégraphie et d'entrepôts ainsi que de navigation qui se rattachaient de différentes manières à cette entreprise. Le transport s'est fait au capital de cent millions, et de ce fait, il est intéressé dans toutes les compagnies filiales jusqu'à concurrence de cette somme. Le ministre a aussi fait donner à l'Etat une garantie sur les sites de villes ("town-sites") appartenant à Mackenzie et Mann, dans l'Ouest, et qui ont une valeur considérable. La compagnie filiale des emplacements de villes a cédé à l'Etat des obligations pour une somme de dix millions et des capital-actions ordinaires pour une autre somme de dix millions. Afin de s'assurer que les 45 millions obtenus au moyen de la garantie de l'Etat ne seront employés qu'au parachèvement du réseau transcontinental du Nord-Canadien, le ministre a pris les dispositions les plus sévères qui soient.

LES DETTES DU C. N. R.

A l'heure actuelle, la compagnie du Nord-Canadien, outre les sommes dont elle débite envers ses entrepreneurs, — sommes assez considérables, — doit aussi 14 millions, emprunts temporaires, obtenus au moyen de mise en dépôts de capital-actions non vendus et qui n'ont pas pu se vendre, jusqu'ici, pour une somme raisonnable; et elle doit aussi de dix à onze millions; le gouvernement Borden a stipulé que la compagnie Mackenzie et Mann Limitée devra donner des garanties satisfaisantes à l'Etat, quelle n'emploiera pas un sou des 45 millions obtenus grâce au crédit du Canada, au paiement de ses dettes, et que tous les 45 millions devront servir au parachèvement du transcontinental, non pas à payer des anciennes créances.

LE TRANSPORT CANADIEN

Toutes les marchandises expédiées par le Nord-Canadien devront être transportées sur le territoire

canadien, par des compagnies de transport canadiennes. Et si ces marchandises sont destinées à l'exportation, elles devront être expédiées par les ports canadiens. Il n'y aura nulle exception à cette condition, elle est absolue. Le Nord-Canadien devra s'engager à faire l'échange de transport avec l'Intercolonial; mais les conventions que le chemin de fer de l'Etat a sur ce point avec d'autres compagnies ne devront pas en souffrir. Des fonctionnaires de l'Etat pourront en tout temps avoir accès, pour inspection, aux livres, aux rapports et aux autres documents du Nord-Canadien et de ses compagnies filiales. L'Etat aura droit d'avoir un représentant dans le bureau de direction du Nord-Canadien et dans celui de chacune de ses compagnies filiales. L'Etat aura aussi juridiction législative sur tout le réseau du Nord-Canadien et ce chemin de fer sera en tout et par tout soumis à la juridiction de la commission des chemins de fer.

SI LE NORD-CANADIEN...

Si la compagnie du Nord-Canadien ne remplit pas ses obligations, soit qu'elle ne paie pas les intérêts dus à l'Etat, soit qu'elle ne lui rembourse pas le capital à échéance, l'Etat aura le droit, par simple arrêté ministériel, de congédier les directeurs du Nord-Canadien et de chacune de ses compagnies filiales qui n'aura pas observé les termes de ce contrat, et d'en nommer d'autres à son choix. Ce nouveau bureau de direction aura des pouvoirs extraordinaires, et il pourra confisquer au bénéfice du peuple, en nommant le gouvernement fiduciaire pour le peuple canadien. Ou encore, le nouveau bureau de direction aura le pouvoir, avec l'assentiment du ministre, de céder le chemin de fer à toute compagnie constituée dans ce but. Dans ce cas, Mackenzie et Mann perdront tout leur capital-actions et tous leurs intérêts dans l'entreprise, et l'Etat serait fidéicommissaire, pour le peuple, de ce chemin de fer, ou la nouvelle compagnie constituée pour l'exploiter le détiendrait au bénéfice de la nation.

LES INTERETS

L'Etat s'engage, s'il en est requis par la compagnie d'aujourd'hui, jusqu'à trois ans après le parachèvement et la mise en exploitation du réseau entre Montréal et la côte du Pacifique, à payer les intérêts sur la somme garantie de 45 millions. Mais le Nord-Canadien devra rembourser, dans ce cas, à l'Etat, de temps en temps, les intérêts ainsi payés par le Canada, et devra payer l'intérêt sur l'intérêt. En d'autres termes, si l'Etat paie l'intérêt sur les 45 millions, les sommes ainsi payées s'ajouteront au capital original et l'Etat aura une garantie supplémentaire, au moyen d'hypothèque.

LA VERIFICATION DES LIVRES

M. Borden ajoute que le ministre a fait vérifier de la manière la plus complète et la plus méticuleuse possible, par des comptables experts du ministère des chemins de fer et de celui des finances, les livres, la comptabilité et la situation financière du Nord-Canadien et de ses compagnies filiales. Il appert de cette inspection que Mackenzie et Mann ont employé à la construction de leurs voies ferrées, filiales du Nord-Canadien, tout l'argent obtenu au moyen de vente de capital-actions, et qu'ils n'en ont pas employé un sou pour d'autres fins. Il apparaît aussi, dit M. Borden, que, depuis plusieurs années, Mackenzie et Mann ont agi comme agents de la compagnie et ont autorisé à la construction d'actes qui ont fait de cette compagnie. Leurs services, à ces titres, seraient considérables, et M. Borden estime qu'on peut les évaluer, commercialement parlant, à une somme de 15 à 20 millions. Mais ils ont donné quittance complète de cette créance, au Nord-Canadien, sur les instances du premier ministre, non sans avoir longtemps résisté à cette demande. Pour établir le statut du chemin de fer, au point de vue physique, et pour assister le gouvernement à évaluer quelle somme il faudrait employer pour parachèvement le transcontinental entreprise par le Nord-Canadien, le ministre a établi un bureau d'ingénieurs experts en chemins de fer, dont il a recruté le personnel dans le service de l'Intercolonial, au ministère des chemins de fer de l'Etat et parmi les fonctionnaires du Transcontinental-National. Et cette commission a fait son travail le mieux possible, vu les renseignements qu'elle a pu recueillir quant au Nord-Canadien.

Ceci clôt, pour le moment, les renseignements donnés par le ministre sur l'affaire du Nord-Canadien. La résolution préliminaire au projet de loi devra paraître aux procès-verbaux de la Chambre, mercredi midi. Mais la déclaration de M. Borden résume pratiquement toute l'affaire. La résolution, dit-on, est fort longue, et couvre trente feuillets, grand format, écrits au dactylographe.

G. P.

FEU M. ALBERIC FILIATRAULT

M. Alberic Filiatrault, audencier de la Cour du Banc du Roi pendant trente-cinq ans, est décédé hier soir à son domicile, 216, rue Maison-Neuve, à l'âge de 66 ans. Le défunt, malade depuis plusieurs mois, était né à Saint-Rose. Sa femme, Sarah Filiatrault, lui survit.

Les funérailles auront lieu vendredi matin à huit heures, à l'église Sainte-Brigitte.

RETRAITE INFIRME

PAR LE

IL ENDURA DES TORTURES DURANT QUATRE ANS, JUSQU'A

CE QU'IL EUT ESSAYE

"FRUIT-A-TIVES"

RIDGETOWN, Ont., 21 Mai 1913.

"Vos 'Fruit-a-tives' m'ont guéri du rhumatisme. C'est le seul remède qui ait eu quelque effet sur moi. J'ai terriblement souffert de rhumatisme. J'ai été cloué au lit pendant quatre ans par la sciatique et le rhumatisme musculaire et j'étais complètement infirme, ne pouvant rien faire. J'ai essayé quatre différents médicaments, mais ils ne me soulageaient pas. D'autres remèdes annoncés, ne donnaient pas plus satisfaction, et j'ai fini par désespérer.

Un voisin me dit que 'Fruit-a-tives' lui avait fait du bien; j'en pris fidèlement tous les jours et le résultat fut merveilleux. Depuis plus de deux ans maintenant, je suis débarrassé de toute douleur de rhumatisme, et je donne à 'Fruit-a-tives' tout le mérite d'avoir fait une grande guérison.

W. T. RACHER.

Si vous êtes sujet aux attaques de rhumatisme, sciatique, lumbago, ou névralgie, prenez tout de suite 'Fruit-a-tives' et commencez la guérison permanente que 'Fruit-a-tives' accomplit si prises régulièrement. 50c la boîte ou 6 boîtes pour \$2.50; 12 boîtes pour \$4.50. Envoyer l'argent par mandat postal, ou sur reçu du prix, de Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

200 MINEURS ENSEVELIS

DES EXPLOSIONS SE PRODUISSENT DANS DES MINES DE LA VIRGINIE ET CAUSENT UN DE-SASTRE IRREPARABLE. — DESOLATION GENERALE.

Charleston, Virginie Ouest, 29. — Des explosions successives se sont produites hier, dans les mines 5 et 6, de la New-River Collier Company, propriété des Guggenheims, à Eccles, dans le comté de Raleigh, à 80 milles d'ici, ensevelissant deux cents mineurs sans espoir de secours.

Il y avait, dans la mine 5, 190 hommes; on en a retiré un cadavre mais les autres sont ensevelis sous terre. Dans la mine 6, des 74 hommes qui s'y trouvaient, 60 ont pu fuir et on a recueilli quatre cadavres. Les victimes connues sont : Carl Warden, A.W. Gaughman et M.J. Lington, de la mine 6, et Mick Jones, un Hongrois, de la mine 5.

Le désastre a été provoqué par un coup de grisou terrible à 600 pieds sous terre, qui fit croquer les couloirs et les puits, et fit tomber les poutres des puits; la plupart des mineurs furent sans doute écrasés avant de pouvoir faire un pas et l'on ne croit pas qu'il en soit resté un vivant. On n'en a pas moins travaillé toute la nuit à combattre l'incendie par l'unique puits de la mine 5, resté praticable; le gaz et la fumée ont empêché un travail plus rapide et tout espoir de ramener au seul être vivant est maintenant perdu.

La pire explosion se produisit dans la mine 5 et s'étendit à la mine 6 par deux autres explosions qui embrasèrent et démolirent tout ce qui se trouvait dans les puits. Des débris furent projetés à 40 pieds dans les airs. Une seule explosion se produisit dans la mine 6 laissant intacts deux puits par où les 60 mineurs qui se sont échappés ont pu sortir de la surface. On croit que l'explosion a été allumée par une lampe de mineur.

Immédiatement après que la nouvelle fut connue, un train de secours fut dépêché de Beckley mais les sauveteurs, à peine arrivés, durent se retirer devant la fumée. Plus tard ils réussirent à retirer sans difficulté deux cadavres et quarante hommes dont plusieurs blessés.

Eccles est une petite ville de 1-500 personnes. Un affolement général s'empara des gens dès la première détonation; femmes, enfants et mineurs restés à la surface se précipitèrent vers la mine où l'on pensait des cris de désespoir, comprenant l'affreux malheur qui s'abattait sur eux. Les directeurs de la mine eurent toutes les peines du monde à empêcher de nouveaux malheurs.

Pour guérir la surdité et les bourdonnements dans la tête

Les personnes qui souffrent de surdité catarrhale et de bourdonnements dans la tête, sont heureuses d'apprendre qu'on peut soigner cette fâcheuse maladie chez soi, par un remède interne qui, dans bien des cas, a obtenu un succès complet quand tous les autres avaient échoué. Les personnes qui peuvent à peine entendre les battements d'une montre ou recueillir l'ouïe à tel point qu'elles ont pu perdre les traitements de la montre à sept ou huit pence de chaque oreille.

Si donc vous connaissez quelqu'un qui souffre de bourdonnements de tête, de catarrhe ou de surdité catarrhale, découpez cette formule et passez-la lui et vous aurez peut-être contribué à sauver quelque infirme de la surdité complète. On peut préparer la prescription chez soi; elle se compose comme suit:

Prenez-vous chez votre pharmacien, 1 once de Parmit (Double Force), valant environ 75 sous. Ajoutez cela à la maison et ajoutez 1-4 goutte d'huile de menthe à la dose de sucre raffiné ou granulé; brassez jusqu'à ce que le tout soit dissous. Prenez une cuillerée à table quatre fois par jour.

La première dose met fin rapidement aux pires bourdonnements dans la tête, à la langue, aux pensées sombres, etc., et l'on se réveille rapidement à mesure que le système est fortifié par l'action tonique du traitement. La perte de l'ouïe et l'écoulement de mucus dans le fond de la gorge sont des symptômes qui dénotent la présence de poison catarrhal et qui sont promptement chassés par ce traitement efficace. Pres de quatre-vingt-dix pour cent de tous les maux d'oreilles sont causés directement par le catarrhe; il y a donc peu de gens dont on ne puisse dire amélioré par ce simple traitement à domicile. Toute personne qui souffre de bourdonnements dans la tête, de surdité catarrhale ou de catarrhe sous quelque forme que ce soit devrait essayer cette prescription. Il n'y a rien de mal à cela.

IMPORTANT. — En demandant de la Parmit, insistez pour avoir double force; vous recevrez la Parmit de la plus haute qualité; sinon, envoyez 75 sous aux International Laboratories, 74 rue Saint-Antoine, Montréal, P. Q., qui en font une spécialité.

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

APPRENTIS BATIERS demandés, méthode moderne. Système Moler, établi depuis 22 ans. Quelques semaines suffisent. Outils donnés gratuitement avec le cours. Positions assurées. Cours spécial du soir. S'ad. Molers Barber College, 62D, Boulevard St-Laurent, Montréal. 38-26

ELECTROLIERS

Electroliers pour 8 appartements de \$10 en montant. Poèles à gaz de \$2 en montant. Fixtures électriques et poèles à gaz pour tous les goûts. Charvot et Frère, 414 Ontario Est. Tél. Est 721.

EMPLOI DEMANDE.

Jeune homme, 24 ans, expérience de huit années dans travail de bureau, demande position, secrétaire ou assistant comptable; prendrait charge de correspondance. Très bonnes références. Boîte 104 "Le Devoir".

INSTITUTRICES.

Pour écoles, paroisse de Longueuil. Pour le mois de septembre 1914. Eléments anglais enseignés; chauffage par commissaires; logement dans l'école. Deux maîtresses dans la même école avec logement dans l'école. Salaire \$250.00. Apporter ou envoyer certificats ou copies de certificats. Donner les années d'enseignement. Adresser à Monsieur le Curé de Longueuil.

SOLICITEURS.

Solliciteurs à domicile demandés pour persuader les gens qui demeurent dans de petites cabanes, ou maisons incomplètes, de finir leurs maisons par notre système d'épargne et de construction. Chance exceptionnelle pour un bon solliciteur dans chaque subdivision. Nous annonçons continuellement et chaque agent aura quelques noms d'acheteurs probables, plus ou moins intéressés. Nous vous donnons toute l'assistance possible. Un solliciteur énergique peut se faire un joli revenu. S'adresser le matin entre 9 et 10 hrs à M. Bellet, 304 Edifice du Power, angle des rues Craig et Saint-Urbain, ou écrivez en donnant âge, habileté, expérience, références et gain habituel.

À LOUER

A LOUER.

Rue Mance. — Logement moderne, sept appartements, plancher bois franc, fournaise eau chaude, gaz, électricité. Loyer raisonnable. Armand Couture, 2104 Boulevard Saint-Laurent.

LOGEMENT A LOUER

Coin Boileau et Montsarras—5 pièces, chambre de bain, \$10.00 par mois. S'adresser à J. P. Thériault, 1810 Sainte-Catherine Est. Tél. Lasalle 1312.

LOGEMENTS A LOUER.

Ave Delormier, entre Rachel et Marie-Anne, 8 chambres, électricité, ménage complet, \$30 par mois, et avec garage et fournaise, \$40 par mois. S'adresser au propriétaire, Henry L. Auger, 384 Ontario Est. Tél. Est 4215.

RESIDENCE D'ETE.

A louer ou à vendre à la Pointe de la Rivière-du-Loup, beau cottage meublé, garage, écurie et 30,000 pieds de terrain. Confort d'une maison de ville. H. Audette, 50 Notre-Dame Ouest. Montréal. Main 3823 ou Lasalle 678.

RESIDENCES D'ETE A LOUER.

Saint-Eustache. — Cottages meublés, au bord de la rivière, cinq à six pièces. Chaloupe à chaque. Prix modéré. Isidore Bélair, Junction Bel-Air, Saint-Eustache.

A VENDRE

A VENDRE OU A LOUER. A Old Orchard Beach, sur le bord de la mer, à six minutes de marche de la gare, grande villa avec véranda dix pieds de large, construite en 1913, salon, salle à manger, cuisine, six chambres à coucher, chambre de bain, eau chaude et eau froide, grande cave avec buanderie et cabines de bain, lumière électrique, moulinet à eau, en cuivre pour porcelaine et chaudière à vapeur complet y compris piano, terrain 50 pieds de front par 140 de profondeur. Adressez F. F. Beauregard, Biddeford Maine.

A VENDRE.

EPICERIE licenciée à vendre, établie depuis 46 ans, faisant un commerce de \$100,000 par an, loyer de \$80.00 par mois, bail pour deux ans, vendra à sacrifice. Partie comptant, balance en propriété. Pour informations, écrire boîte 39 "Le Devoir".

COMPTOIR A VENDRE.

Un comptoir de bureau, des divisions, fixures électriques, un pupitre et autres meubles. Aujourd'hui et demain avant-midi. Beaudin Limitée, 151 rue Saint-Jacques.

A VENDRE.

Puisieurs maisons meublées pour louer des chambres, grandes et petites, hôtels, salle de billards, 7 tables, magasins de cigares, épiceries, salons de coiffeur, etc. Si vous désirez vendre votre commerce, voyez Jean Castelli, 120 Sainte-Catherine Est. Edifice "La Patrie", établi depuis 24 ans.

HYPOTHEQUES.

Si vous voulez construire en 1915 ou 1916, assurez-vous dès maintenant l'argent nécessaire. L'argent manque pour la construction cette année, mais nous pouvons vous offrir les meilleures conditions pour 1915 et 1916. S'adresser immédiatement en disant quand vous voulez construire, location du terrain, et le montant d'argent requis: Construction, Boîte Postale 282, Montréal.

MAISON A VENDRE.

Baby 151.—\$4,900, 4 magnifiques logis neufs 34 x 42, loyer \$532. Comp. tout \$800. Terrains rous Sherbrooke. Beaubien. Gagnier, 228 Mont-Royal Ouest.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Mont-

real, Cour de Circuit No. 2885.—J. H. Jodoin, demandeur, vs. A. E. Lamotte, défendeur. Le 8me jour de mai 1914 à 10 heures de l'avant-midi au domicile du dit défendeur au No 772 rue de l'Épée en la cité de Outremont seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur assis en cette cause consistant en meubles de ménage conditions: argent comptant A. BASTIEN, H.C.S.

Montréal, 28 avril 1914.

Tél. St-Louis 2115

DEMERES & GAUTHIER

Palissades et Rembourrages

SPECIALITE: Reparation de meubles anciens

974 RUE SAINT-DENIS

CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS

BOURBONNIERE, F.J., C.R., avocat, 76 rue Saint-Gabriel. Tél. Bell, Main 2679.

Tél. Bell Main 1973.—Adresse télégraphique: Codes: Western Un. Div. Ed. "Yrabb" Montréal.

LEOPOLD BARRY LL.B.

Avocat et Procureur, Edifice Banque Ottawa, 224 rue St-Jacques, Chambre 41.—Montréal.

Boîte Postale 356.—Adresse télégraphique: "Nahac, Montréal".

Tél. Main 1250-1251. Codes: Liebers. West. Un.

C. H. CAHAN, C. R.

AVOCAT ET PROCUREUR, Edifice Transportation.—Rue Saint-Jacques

LAMOTHE & TESSIER, avocats, Edifice Banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal. Tél. Main 3555.

J.-C. Lamothe, LL.D., C.R., Camille Tessier, LL.B.

Résidence: Est 5973.

ANATOLE VANIER, B.A., LL.B.

AVOCAT, 97 rue Saint-Jacques.

Résidence: 180, Jeanne-Mance, Tél. Est 5973.

GUY VANIER, B. A., LL.B.

97, rue Saint-Jacques—Chambre 76, Tél. Main 2632.

NOTAIRES

FAITS-MONTREAL

EXPLOSION
AU TUNNEL

UN HOMME A ETE MORTELLEMENT BLESSE ET SIX AUTRES SONT EN DANGER DE MORT. — UN DANOIS TENTE DE SE SUICIDER.

MANUCCI, LASSAILLANT DE BAPTISTA FRANDIA, A ETE ARRETE AUX ETATS-UNIS. — L'AUDACE DES BANDITS.

Une explosion s'est produite hier matin à la porte ouest du tunnel du C. N. R. Un homme aurait été blessé mortellement, deux autres souffrent de sérieuses blessures et la vie de six autres est en danger.

Les blessés qui ont dû être transportés à l'hôpital Victoria sont : James Thompson, homme de couleur, âgé de 36 ans, 388 avenue Glen. Il souffre de blessures à la tête et de brûlures. Son état est très critique. William Adams, un autre homme de couleur, âgé de 49 ans, 959 rue Wiseman, a eu la jambe droite fracturée, et il souffre en plus de brûlures et d'ébranlement nerveux. Thomas Boyer, âgé de 30 ans, 1510a rue Chabot, souffrant de brûlures et de blessures assez graves dans le dos produites par des éclats de pierre.

Le terrible accident est arrivé hier matin vers les 6 heures, non loin de l'avenue Maplewood. On était à préparer une nouvelle mine lorsque l'explosion se produisit. Arracher du gouffre en feu les malheureuses victimes fut l'affaire d'un instant. Thompson paraissait mort à ce moment, ayant le visage tout couvert de sang. Quant à Boyer il a été le moins blessé.

TENTATIVE DE SUICIDE.

Vers minuit et demi, ce matin, une femme avertissait les agents du poste No 5 qu'un coup de revolver avait été tiré dans le parc Dufferin, coin Dorchester et Chenneville. Cette femme demeure juste en face du parc et elle avait été éveillée par le bruit de la détonation.

Les agents accoururent à cet endroit : ils trouvèrent un jeune homme étendu sur un banc ; son visage était couvert de sang coulant d'une blessure à l'oreille ; un revolver du calibre 38 a été trouvé près du blessé. L'ambulance de l'hôpital Général fut appelée et l'homme fut transporté à cette institution.

Persone n'a encore pu identifier le blessé. Cependant par des papiers retrouvés dans ses poches on croit que son nom est Peter Hansen. Une lettre, venant de Copenhague, Danemark, est adressée à M. P. Hansen, Mackay Station, Grand Lake, Ont. Cette lettre est signée V. Hansen. Plusieurs photographies se trouvent aussi dans les poches du blessé.

Quoique ses blessures soient assez graves les médecins ne désespèrent pas de lui sauver la vie.

MANNUCCI ARRETE A ERIE, PENN.

Le 13 avril dernier, dans une maison de pension italienne située au No 543 Lagachetière Est, un pensionnaire du nom de Baptista Frandia était blessé d'un coup de revolver à l'épaule gauche par un de ses compatriotes du nom d'Eugenio Mannucci ; son forfait accompli, Mannucci prit la fuite.

Comme le blessé paraissait assez gravement atteint, il fut conduit à l'hôpital Notre-Dame, où, grâce aux bons soins, il est aujourd'hui en bonne voie de guérison, quoique la balle n'ait pas été extraite. L'affaire fut confiée au bureau des détectives.

Les détectives Beauchamp et Pigeon se mirent à l'œuvre et lundi, après beaucoup de difficultés, ils apprirent que Mannucci était à Erié, Pennsylvanie. Le chef de police de l'endroit fut averti, et hier celui-ci annonçait par télégramme l'arrestation de Mannucci.

Le chef chargé de la détective Pigeon d'aller à Erié chercher le fugitif de la justice, qui, paraît-il, ne combattra pas l'extradition.

VOL DE GRAND CHEMIN.

Un acte de banditisme des plus audacieux a été commis, hier soir, dans l'épicerie de MM. Rouleau Frères, 622 rue Saint-Antoine.

Au moment où M. Alexandre Rouleau s'apprêtait à fermer l'établissement, un jeune homme faisant irruption dans le magasin, lui braqua un revolver sur les yeux en lui demandant l'argent qu'il venait de retirer du tiroir-caisse.

M. Rouleau n'avait qu'à s'exécuter et il remit au bandit la somme d'environ \$70.

La police informe.

PORT D'ARME ILLEGAL.

Un homme Philippe Armand, 42 Craig ouest, a été arrêté hier pour port d'arme illégale. Armand avait sur lui un revolver.

DROLE DE METIER.

Henri Legault, alias Picotte, n'a rien trouvé de plus simple pour se faire des revenus que de se substituer en agent de police des moeurs et d'aller essayer d'intimider certaines tenancières de maisons, afin de leur soutirer de l'argent.

Informés du fait, les agents Nassa et Vanini, de la brigade mobile, se rendirent sur la rue Cadieux et arrêterent sur le fait l'indélicat personnage.

Legault est âgé de 24 ans et dit demeurer au No 1318 Notre-Dame Est.

LE TAG-DAY D'HIER.

Le tag-day d'hier au profit du Jardin de l'Enfance des Juifs, a été un véritable succès. Les recettes dépasseront \$3,550.

Le but de cette institution est de recevoir les enfants pendant que les parents sont à l'ouvrage, et d'exercer sur eux une surveillance directe. Tous-ci ont tous les amusements voulus.

Général, les "tags" étaient vendus hier à midi, de sorte qu'on dut en faire imprimer 35,000 de plus.



La Biere qui Petille!

Lorsque vous débouchez une bouteille de FRONTENAC, la bière s'échappe claire, brillante et pétillante formant une mousse épaisse, crémente qui s'attache au verre — preuve de pureté et de parfait conditionnement. La

Bière Frontenac

Étiquette Rouge

Étiquette Bleue

Est fabriquée dans les conditions les plus hygiéniques, avec la meilleure qualité de houblon et de malt — embouteillée et emballée dans la brasserie la plus moderne de ce continent — L'eau pure et limpide que nous employons provient de notre propre puits artésien.

FRONTENAC --- LA MEILLEURE BIERE DE FAMILLES

Emportez-en une demi-douzaine le soir dans notre propre boîte si commode et donnez à votre épicière l'ordre de vous en livrer régulièrement.



La FRONTENAC se vend dans toutes les Épiceries, Hôtels, Restaurants et Cafés. Lorsqu'elle est vendue au verre, notre propre installation du tuyaux tout en métal et de réservoir à gaz carbonique assure sa parfaite pureté.

Insistez pour qu'on vous la serve froide.

PHONE
ST-LOUIS 5610

BRASSERIE FRONTENAC LIMITEE

MONTREAL

SERAIT-CE LA PETITE VEROLE.

Un cas de petite vérole aurait été découvert avant-hier soir au No. 23 de la rue Dupré.

Les autorités municipales ont été immédiatement informées de la chose.

AMPUTATION DE TROIS DOIGTS.

Antonio Mattsey se fera amputer trois doigts de la main droite.

Tel que nous le relations hier, cet Italien fut victime d'une terrible explosion de dynamite hier matin. Il était à manœuvrer un marteau, et frappait une boîte contenant la matière explosive quand l'explosion se produisit. Le malheureux restera défiguré.

La police n'a pu savoir comment il se faisait qu'il y eût de la dynamite au lieu où l'accident est arrivé. Et le pauvre blessé souffre encore trop pour pouvoir fournir aucun renseignement précis. La police continue ses recherches.

BEL ACTE DE BRAVOURE.

Un nommé Aimé Cardinal, 1124 rue Delorimier, a accompli hier matin vers 4 heures 30, un bel acte de bravoure qui sauva la vie à une jeune femme.

Cardinal conduisait une automobile. Il vit tout à coup un cheval emporté se diriger sur lui. Il se pencha aussitôt sur le bout de son automobile, tout en continuant à la diriger d'une seule main, de l'autre il saisit la femme qui se trouvait dans la voiture, la faisant sauter comme par miracle dans ses bras. Le cheval fut ensuite arrêté. L'incident arriva à l'angle des rues Drummond et Sainte-Catherine.

Le cheval s'était ainsi emporté depuis la rue Saint-Dominique, coin Sainte-Catherine. Il avait d'abord été laissé en face d'un café, alors que le charretier devait être allé boire probablement... une eau de vichy. Il prit subitement peur.

La jeune femme était épuisée de crier, quand elle fut recueillie, mais elle ne souffrit d'aucun mal.

POUR LES POMPIERS.

Le chef Tremblay a reçu, de M. Charles G. de Lorinier, fleuriste de la rue Saint-Denis, un chèque de \$25, pour le fonds de secours des pompiers.

JOLIE MANIFESTATION.

L'inspection annuelle et la présentation de médailles à l'Association "First Montreal Company of the Boy's Brigade", ont eu lieu hier soir avec tout le décorum habituel dans la salle de l'église Taylor, rue Papineau.

Plusieurs médailles en or, dont une du colonel Sam Hughes furent distribuées aux jeunes militaires.

VISITE DE M. W. SCOTT

M. W. Scott, organisateur de l'union internationale des peintres, est arrivé hier à Montréal, où il va sejourner quelque temps dans l'intérêt de son organisation. Il a été reçu au Temple du Travail par M. O. Bourdon, agent d'affaires.

DANS LE PORT

ACCIDENTS DIVERS.

Le navire "Saturnia", qui devait arriver à Montréal, aujourd'hui, a effleuré un rocher à Travers, tout près de Québec. Cet accident ne retardera pas la course du navire et le président de la ligne Dominion, M. W. A. Coates l'attend, sans retard aucun, dans le cours de l'après-midi.

Québec, 29. — Le paquebot "Montfort" de la ligne du C. P. R., s'est échoué hier après-midi sur les battures de Beauport. On espère qu'il pourra reprendre son voyage à la marée montante aujourd'hui ou demain. Il n'y a pas de danger pour la vie de ses 165 passagers, venant de Londres et d'Anvers. Le navire était en charge du pilote Goudreau, lors de l'accident.

Saint-Sauveur, 29. — Pendant la tempête qui a duré toute la journée hier le vapeur "Buffalo" appartenant à la compagnie "Western Transit", a été jeté à la côte entre l'île Ronde et la Pointe aux Pins. Le navire a une cargaison de farine et un remorqueur du Soo a été envoyé à son secours. Les dégâts ne sont pas connus.

QUI L'EMPORTERA?

Le "Corsican" est parti de Québec à six heures hier soir, suivi peu après par l'"Ionian" et le "Saturnia". Ces trois paquebots se dirigent à toute vapeur vers Montréal et leurs trois capitaines ont l'ambition d'y arriver premier.

Cette course captive les navigateurs et le résultat sera l'événement de la journée à Montréal. Jusqu'à maintenant le "Corsican" tient la tête et est attendu, au quai No 2, à quatre heures, cet après-midi. L'"Ionian", mouillera au quai No 5 et le "Saturnia" au quai No 11.

NOUVEAU MAITRE DU PORT.

Québec, 29. — Le capitaine James Murray, du navire "Empress of Ireland" a été nommé maître du port de Québec, avec un salaire de \$4,000 par année.

LE "TEUTONIC".

Le "Teutonic", arrêté à Halifax, viendra décharger sa cargaison à Montréal et est attendu ici jeudi prochain.

LE "MEGANTIC".

Le paquebot "Mégantic" de la ligne White Star Dominion est parti de Liverpool le 25 courant et sera à Montréal le 2 mai. Il a 1,300 passagers de première classe.

UN DEMENTI.

M. F. Orr Lewis, de Kingston, a déclaré que la compagnie Canadian Vickers, Limited, n'avait aucunement la prétention de vouloir contrôler les compagnies de construction de navire Collingwood et Kingston. La nouvelle est un pur canard.

TRES BEAU CONCERT

Les élèves des Cours de solfège du Conseil des Arts et Manufactures sous la direction de M. J. J. Goulet, ont remporté hier soir, un succès éclatant, dans l'interprétation des "Saintes Maries de la mer" de Paladilhe.

La grande salle du Monument National était remplie d'un auditoire distingué et enthousiaste. L'œuvre de Paladilhe est très jolie et elle a été admirablement interprétée par les élèves de M. Goulet. L'ouverture du quatrième acte, de même que la "Ronde provençale" et le "Sacrifice à Pan" du même acte durent être répétés.

L'orchestre composé d'excellents musiciens, a largement contribué à la belle exécution de l'œuvre.

Mais il convient de féliciter surtout M. Goulet, qui a certainement la plus grosse part du succès.

Voici les noms des solistes : La partie de Marie-Madeleine a été chantée par Mlle Marthe Vennat ; Marie-Salomé par Mlle Eugénie Fisher ; Marie-Jacobine par Mlle Eva Godbout ; Marthe, par Mlle Jeanne Bertrand ; l'Ange, par Mlle Cécilia Braut. Mlle Lucille Violet Gagner, soprano, mérite aussi une mention spéciale. Parmi les messieurs solistes, signalons M. L. G. Dupuis, ancien élève du Cours de Solfège, qui a prêté son concours pour chanter le rôle important de Pierre, ainsi que MM. E. Deslauriers, Albert Garand et V. O. Reed. M. Wilfrid Pelletier était au piano.

Tous méritent des éloges pour la façon intelligente avec laquelle ils se sont acquittés de leur tâche.

NOUVEAUX DETAILS SUR
LES PAQUEBOTS DE
L'ATLANTIQUE

PUBLIES PAR LE CANADIEN-NORD.

Trois publications d'un attrait extraordinaire — une pour chaque classe d'accommodation — viennent d'être lancées par la Compagnie de Paquebots du Canadien-Nord, Limited.

Croyant que l'installation du Royal Edward et du Royal George peut soutenir avec avantage la comparaison avec n'importe quel autre paquebot faisant le service de l'Atlantique, on a laissé aux illustrations, qui sont nombreuses, la plus grande part démonstrative. Ces brochures sont l'incarnation des dernières idées pour l'annonce des paquebots et les futurs voyageurs y trouveront toute l'information nécessaire et ce d'une manière très utile.

Des copies de chacune de ces brochures seront données avec plaisir sur demande au Bureau de la Compagnie, 226, rue Saint-Jacques.

Ce journal est imprimé au No. 43 rue Saint-Vincent, à Montréal, par "La Publicité" (à responsabilité limitée). Henri Bourassa, directeur-gérant.

Si vous déménagez

Vous aurez besoin de bonnes

VALISES

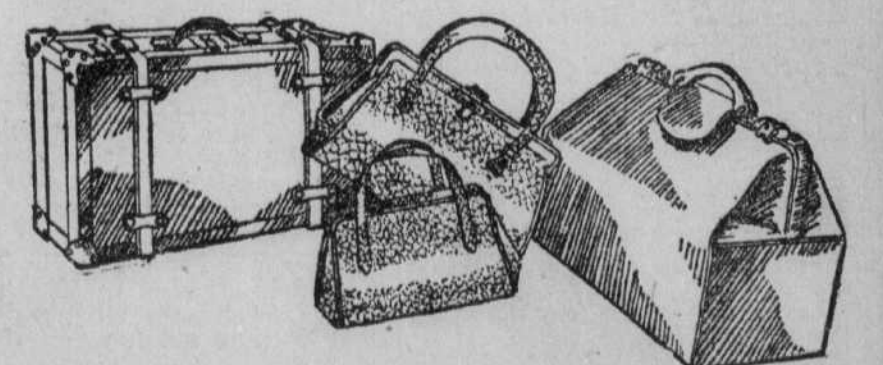
Sacs de voyage, Suit cases, etc.

Notre assortiment vous offre le choix le plus étendu que vous puissiez désirer et la qualité de notre marchandise est garantie.

NOS PRIX

ne sont pas plus élevés que ceux que vous vous exposez à payer pour des marchandises de qualité douteuse.

Nous vous invitons à visiter notre spacieuse salle d'échantillons.



La Marque "ALLIGATOR" garantie de satisfaction

Lamontagne Limitée.

BLOC BALMORAL

338 rue Notre-Dame Ouest
Près de la rue McGill
MONTREAL

POUR L'HOPITAL
NOTRE-DAME

UNE BELLE SEANCE A LAVAL

Il y a eu hier soir, à Laval, une très jolie séance.

M. Edouard Montpetit, avec son art et son habitude aisance, a évoqué les origines de l'Académie française, la réception et la mort des académiciens, doublé de souvenirs personnels ses notes historiques.

M. le chanoine Desgranges a spirituellement commenté la joliesse de la conférence de M. Montpetit, exprimé l'espoir que l'Académie réserve un jour l'un de ses fauteuils à un écrivain canadien-français et fort aimablement indiqué que M. Montpetit, quand l'âge aura donné à son abondante chevelure le gris académique, n'y serait pas déplacé.

M. l'abbé Boulihet a remercié les organisatrices, les artistes et le conférencier.

La partie musicale, confiée à Mme E. Duhoux, à Mlle Alice Raymond, à M. Taranto et à l'orchestre universitaire, a obtenu un grand succès.

Nos lecteurs sont priés d'accorder de préférence leur clientèle aux fournisseurs qui annoncent dans le "Devoir".

TRIBUNAUX CIVILS

Par suite d'un arrangement entre les deux parties, le juge Guerin a rendu hier jugement dans la cause du Prudential Trust vs. Sir Rodolphe Forget, déclarant les parties hors de cour.

Comme on le sait, le demandeur poursuivait Sir Rodolphe Forget pour le recouvrement de billets qu'il avait endossés. Ces billets, au nombre de deux, et payables à l'ordre de l'International Construction, représentaient la jolie somme de \$35,000. Dans sa défense, Sir Rodolphe alléguait qu'il n'avait reçu en échange de sa signature aucune garantie et qu'il n'avait accepté que comme pis aller. Le défendeur ayant fait défaut lors de l'appel de la cause, la Cour rendit jugement en faveur du demandeur. Cependant les parties en étant venues à une entente, le juge Guerin déclara les parties hors de cour.

Sous prétexte qu'elle avait soigné M. Martel pendant un an, et qu'elle l'avait veillé jour et nuit quatre mois avant sa mort, une garde-malade, Mme A. Brunelle, réclamait des héritiers du défunt la somme de \$880 pour services professionnels.

Les défendeurs répondirent en alléguant que la demanderesse n'avait été engagée que comme ménagère et non garde-malade. Le juge Guerin vint d'accorder \$350 à la demanderesse.

LE DIVORCE
EN ANGLETERRE

Londres, 29. — La Chambre basse de la Convocation de Canterbury, malgré l'opposition du chanoine Wood, a adopté la résolution de l'évêque de Southampton, demandant qu'il n'y ait, lorsqu'il s'agit du divorce, qu'une seule règle morale permettant de traiter sur un pied d'égalité l'homme et la femme.

UN BAL A LA HAVANE

La Havane 29. — Le consul américain Gonzales a donné hier une réception, la plus considérable depuis son entrée en fonction. On a trouvé inopportun, en certains quartiers, de donner un bal quand le Mexique et les Etats-Unis menacent de se prendre à la gorge, mais les invitations avaient été faites avant la crise actuelle.

NOUVELLE TRIBU
DE SAUVAGES

Rio de Janeiro, 29. — Le capitaine Magalhães, un fonctionnaire qui accompagne Roosevelt dans les jungles, rapporte que le colonel vient de faire la découverte d'une nouvelle tribu de sauvages. Ils sont nus et portent le nom de Paupates.

POLITIQUE ETRANGERE

LES ÉLECTIONS EN FRANCE

Au premier tour de scrutin 340 députés sont élus. — Il en reste encore 262 à élire et on devra attendre au 10 mai pour savoir si le gouvernement actuel est oui ou non en majorité. — Bouleversement dans le groupe ministériel.

Paris, 29. — Le nombre des députés élus hier est de 340 et le nombre de ceux qui restent à élire de 262. Il faudra donc attendre jusqu'au 10 mai pour savoir si le gouvernement actuel aura ou non une majorité.

Les résultats connus n'indiquent aucun changement remarquable dans la composition des partis, mais il semble que les groupes dont MM. Aristide Briand et Barthou sont les chefs, et dont l'ensemble constitue la fédération des gauches, sont plus favorisés que ceux qui constituaient la majorité du gouvernement actuel.

La situation pourra d'ailleurs se modifier au deuxième scrutin du 10 mai.

Le Temps, faisant une analyse approfondie des résultats des élections d'hier, trouve que les ministériels ont perdu dix sièges et en ont gagné quatre, ce qui fait que la composition de la Chambre ne se sera pas profondément modifiée.

Le Figaro de ce matin attaque violemment M. Caillaux et dit que sa réélection est un avilissement et une honte.

Dans onze circonscriptions, les résultats de l'élection n'ont pas encore été proclamés.

Le ministère de l'Intérieur communique la statistique suivante: Sont élus: 66 réactionnaires, 47 progressistes, 20 candidats de la Fédération des gauches, 38 républicains de gauche, 118 radicaux et radicaux-socialistes, 11 républicains socialistes, 40 socialistes unifiés.

Les réactionnaires gagnent quatre sièges, les radicaux socialistes trois, les socialistes unifiés quatre; les progressistes en perdent trois, la Fédération des gauches un, les républicains de gauche deux, les républicains socialistes deux.

Voici les nouveaux résultats connus aujourd'hui: Ain. — M. Goujon est réélu à Bourg.

Aisne. — M. Ganault est réélu à Laon. (1ère cir.) ; M. Ringier à Saint-Quentin (1ère cir.), et M. Hane à Vervins (2e cir.).

Algérie. — Tous les députés sortants sont réélus.

Ardeche. — M. Bourély est réélu à Privas.

Ardennes. — M. Duclaux-Monteil est réélu à Larbentière; M. de Gailhard-Bancel à Tournon (1ère cir.), et M. Roche à Tournon (2e cir.).

Alpes-Maritimes. — M. Poullan est réélu à Nice (3e cir.).

Arriege. — M. Delcassé est réélu sans concurrent à Foix.

Loire-Inférieure. — Sont réélus: M. Ginoux-Defermont à Châteaubriant et M. Roch à Nantes.

Lot. — M. Bécays, socialiste unifié, est réélu à Figeac, et M. Malvyn ministre de l'Intérieur, à Gourdon, sans concurrent.

Lot-et-Garonne. — M. Jules Cels, radical socialiste, est réélu à Agen; M. Georges Leygues, à Villeneuve-sur-Lot.

Lozère. — M. Monestier, ancien ministre des travaux publics, est réélu à Florac; M. de Chambrun, républicain progressiste, à Marvejols; M. Piou, à Mende.

Marne. — M. Camille Lenoir, socialiste indépendant, est réélu dans la 2e circonscription de Reims.

Morbihan. — Sont réélus: M. Lamy, dans la 2e circonscription de Lorient; M. Le Rouzic, dans la 3e circonscription de Lorient. — Le duc de Rohan, candidat à la succession de son père, décédé, est élu sans concurrent à Ploërmel.

Mur-et-Moselle. — M. Albert Lebrun, ministre des colonies, est réélu à Briey; M. Méquillet est réélu à Lunéville, sans concurrent, et M. Louis Martin, à Nancy.

Mayenne. — M. de Monti, candidat de droite, bat M. Boissel, républicain, député sortant, dans la 1ère circonscription de Laval; M. Jean Chaulin-Servinière est réélu dans la 2e circonscription de Mayenne; M. Dubouys-Fresney est élu à Châteauneuf.

Nord. — Sont réélus: M. Daniel Vincent à Avesnes; M. Dumont à Dunkerque; M. Plichon, à Hazebrouck.

Oise. — M. Paisant, de l'Alliance républicaine démocratique, bat le député sortant Chopinet, radical socialiste.

Orne. — M. de Mackan, doyen d'âge de la chambre, est réélu à Argentan, sans concurrent; M. Dariac est réélu à Alençon.

Puy-de-Dôme. — M. Marron est réélu sans concurrent dans la 1ère circonscription de Clermont-Ferrand; M. Claussat est réélu à Thiers; M. Clémentel à Riom (1ère circonscription).

Basses-Pyrénées. — M. Yribarnegaray est élu à Mauléon, le député sortant ne se représentant pas.

Delom-Sorbe, républicain de gauche, est élu à Pau, le député sortant, M. de Gontaut-Biron, ne se représentant pas; M. Guichennet est réélu à Bayonne, et M. Bérard à Orthez, sans concurrent.

M. Garat est réélu à Bayonne (1ère cir.).

Hautes-Pyrénées. — M. Lacave-Laplague, progressiste, bat M. Paul Dupuy, député sortant, à Argelès.

ANGLETERRE
LA QUESTION DU HOME RULE

M. CHURCHILL PROPOSE A SIR EDWARD CARSON DE LA REGLER EN ETABLISANT LE SYSTEME FEDERAL.

Londres, 29. — A la Chambre des Communes, ce soir, Winston Spencer Churchill, a offert à Sir Edward Carson, de régler la question du Home Rule en ayant recours au système de gouvernement fédéral.

M. Churchill, dit-on, a parlé en son propre nom, et n'a pas été autorisé par le cabinet. Plusieurs libéraux sont mécontents, et soutiennent que les paroles de M. Churchill peuvent être interprétées comme un signe de faiblesse de la part du gouvernement.

M. John Redmond a déclaré, dans une interview, que la proposition de M. Churchill n'avait rien de nouveau. Le chef nationaliste s'est déclaré prêt à considérer toute proposition de règlement de la question du Home Rule.

Les chefs unionistes croient que l'offre faite par M. Churchill a été discutée à une réunion du cabinet. Ils sont d'opinion que cette offre change complètement la situation et qu'elle est le premier pas vers l'entente finale.

LA REVOLUTION EST IMMINENTE

C'EST CE QUE PREDIT UN VIEUX PARLEMENTAIRE. — LES NATIONALISTES SOUS LES ARMES.

Londres, 29. — "Nous sommes à la veille d'une révolution", disait hier un vieux parlementaire. "Nous y approchons et peu se rendent compte de son imminence."

Cette opinion reçoit d'autant plus de crédit qu'un rapport de Londonderry dit que les Nationalistes ont monté l'esprit des volontaires Unionistes en faisant eux aussi des exercices sous les armes hier. On dit aussi qu'une cargaison de fusil d'Arménie a été mise à terre sur les côtes du Donegal.

IMPERIALE INDIFFERENCE

UN FONCTIONNAIRE SUPERIEUR DU GOUVERNEMENT AUSTRALIEN SE PLAINT DE L'INERTIE DU GOUVERNEMENT DE LONDRES AU SUJET DES TRANSPORTS INTERIMPERIAUX.

Londres, 29. — M. Charles Bright, ingénieur consultant à l'emploi du gouvernement de l'Australie, a commenté, dans une conférence sur l'administration des télégraphes impériaux, faite devant la société royale des arts, l'indifférence du gouvernement impérial au sujet des communications entre les diverses parties de l'empire.

L'orateur condamna les méthodes du gouvernement anglais, et accusa les habitants de Londres de songer plus à leurs moyens de locomotion qu'à ceux de l'empire. Quoique tous les Dominions demandent la pose d'un câble transatlantique, qui serait la propriété de l'Etat, les autorités du gouvernement anglais s'y opposent sous le prétexte qu'on ne pourrait exécuter sur ce câble un contrôle suffisant.

Le trésorier anglais refuse de dépenser de l'argent pour des câbles, mais accepte volontiers des dreadnoughts, dans des colonies, et ne lésine pas quand il s'agit de dépenser 5,000,000 pour le service des postes à Londres. Une des réformes qui s'imposent dans l'administration des télégraphes c'est un contrôle exercé par un bureau central. Aujourd'hui plusieurs bureaux se distribuent cette tâche, et à ce propos l'orateur donna des exemples des retards apportés.

Il suggéra qu'on étudie ce sujet à la prochaine conférence impériale. Dans l'intervalle il dit qu'une délégation devrait demander à une commission royale d'abaisser les taux et d'établir un bureau central. Sir George Reid, commissaire de l'Australie en Angleterre, présidait l'assemblée.

Lord Brassey en proposant un vote de remerciement ajouta que la chambre de commerce, les journaux et les autres, n'avaient pas jusqu'ici dénoncé les abus signalés par le conférencier.

ALLEMAGNE
BARBARIE ALLEMANDE

LES NEGRES DES COLONIES ALLEMANDES D'AFRIQUE SERAIENT TRAITES AVEC LA DERNIERE CRUAUTE.

Berlin, 29. — Le Secrétaire pour les Colonies a décidé d'envoyer une commission chargée de faire une enquête spéciale sur la direction de Duala, port de mer de la colonie allemande de Kamerun, en Afrique.

L'Allemagne a reçu une foule de protestations contre la manière d'agir des autorités coloniales de Kamerun, qui désirent déposséder toute la population nègre de Duala, afin d'y établir une ville parfaitement européenne, munie de toutes les commodités modernes. On déclare que ce but ne sera jamais atteint si les nègres restent en possession de leurs huttes et continuent leurs habitudes de vie malpropre.

Le Reichstag, à qui on a demandé la somme de \$500,000 pour compenser les nègres de la perte de leurs biens, François.

ne s'oppose pas au principe de la déposition, mais les membres du Comité du Budget protestent énergiquement contre la manière dont s'est faite jusqu'ici, cette déposition. Les nègres déclarent que les autorités coloniales ne leur accordent qu'une somme ridicule en échange de leurs propriétés, et que l'endroit où on les force à s'établir est tout à fait déficient.

Afin de satisfaire le désir du public de voir les indigènes traités avec humanité, le Secrétaire pour les Colonies, a décidé de se procurer un rapport complet sur la situation. La commission qui vient d'être nommée, se rendra à Kamerun et entendra les réclamations des nègres, ainsi que la justification des autorités coloniales.

Les partisans des mesures humanitaires envers les indigènes sont contents de voir que le Baron Von Rechenberg, ancien gouverneur de l'Afrique Est allemande, a été nommé candidat dans un district où son élection au Reichstag est assurée.

Son administration en Afrique Est a été marquée par des efforts constants pour protéger les indigènes, et les soustraire aux méthodes tyranniques de la part des planteurs allemands.

FETE PATRONALE A SAINT-ARSENE

La fête du Bienheureux Louis Marie de Montfort, fondateur des frères de Saint-Gabriel et patron des orphelins qui bénéficient de leur dévouement, a revêtu cette année à Saint-Arsène un éclat inaccoutumé: on célébrait l'anniversaire joyeux de la dignité prémonstratensienne par le pape à Monseigneur Arsène Dubuc, le généreux créateur et le zélé chapelain de l'institution, et on recevait la visite de Monsieur le chanoine Desgranges, l'éminent orateur devenu depuis deux mois si populaire parmi nous.

Une grand-messe solennelle fut chantée le matin, par le nouveau prêtre. Le soir, à quatre heures et demie, la vaste chapelle avait peine à contenir la foule pressée des pensionnaires, des juvénistes, des novices et des frères des autres maisons assemblés pour entendre le panegyrique du Saint.

Monsieur le chanoine Desgranges rappela les deux traits distinctifs, les deux vertus maitresses du célèbre missionnaire: le culte de la croix et la dévotion à Marie. Il exhorta ses auditeurs et spécialement ceux qui se réclament avec raison de sa paternité, à conserver et développer en eux ces précieuses dispositions.

Après cet éloquent discours, un salut solennel fut donné par Monseigneur Dubuc, assisté de Monsieur le curé de Villers et de M. l'abbé Gouin, P.S.S. Puis les assistants se rendirent à la salle des fêtes où Monsieur le chanoine Desgranges et Monseigneur Dubuc font bientôt leur entrée au milieu d'applaudissements sans fin. L'illustre visiteur se déclare heureux de terminer par une institution si recommandable sa revue des œuvres de bienfaisance de Montréal. Il donne aux enfants de nombreuses conseils. Il évoque les œuvres admirables que depuis deux cents ans le zèle des frères religieux et pour lesquelles Rome a voulu les féliciter de façon spéciale dans le bref authentique d'approbation de leurs règles; mais il ne s'étonne point de la vitalité du rameau en songeant à la qualité du tronc, aux vertus du fondateur.

Il termine en proposant à tous le modèle de la vie sacerdotale si belle et si remplie que le Saint Père vient de lui recommander d'honorer.

La fête, grande allégresse n'a cessé de régner à Saint-Arsène dans tout le cours de la journée.

PETIT CARNET

A CALEDONIA SPRINGS

Ont visité Caledonia Springs dernièrement: M. le Juge et Mme A. Marchildon, Trois-Rivières, P.Q., Dr Maillat, Montréal; Mlle D'Aoust, Montréal; M. H. J. Tellier, Montréal; M. G. Lefebvre, M. J. G. Josselin, M. et Mme J. P. L. Bérubé, M. et Mme M. Langlois, M. F. G. Giroux, Dr Fournier, Saint-Jérôme, P.Q.

UNION SAINT-JOSEPH DE SAINT-HENRI

Il y aura jeudi soir prochain, le 30 avril, à 8 heures très précises, une soirée de famille, dans les salles de l'Union Saint-Joseph de Saint-Henri, 1882 Notre-Dame Ouest. Les billets, dont le nombre est limité, s'envoient avec rapidité.

Le Comité d'Amusements de l'Union Saint-Joseph de Saint-Henri, tient à donner satisfaction à tous ceux qui seront présents à cette soirée de famille, et en conséquence, il se prendra toutes les dispositions afin de satisfaire tous les goûts. Il y aura Chant, Musique, Parties de Cartes, Goûter, etc., etc.

LES NOUVEAUX COMMISSAIRES

Québec, 29. — On assure ici que le gouvernement a nommé les nouveaux commissaires des licences. Ce sont pour Montréal MM. les juges Bazin et Choquet et le Dr McTaggart, médecin autopsiste. Pour Québec, MM. Charles Langelier, P. B. Dumoulin et le Dr Lessard.

SERVICE DE TRAINS MONTREAL-CORNWALL

La compagnie du Grand-Tronc a fait les arrangements suivants devant être en vigueur le 2 mai: un train partant de Montréal à 1.30 p.m., et arrivant à Cornwall à 3.34 p.m., le samedi seulement. Un train partant de Montréal à 5.15 p.m., arrivant à Cornwall à 7.40 p.m., tous les jours excepté le samedi et le dimanche. Un train pour le retour, partant de Cornwall à 7.15 a.m., arrivant à Montréal à 9.30 a.m., tous les jours excepté le dimanche. Ceci assurera un excellent service à tous les voyageurs qui ont l'intention d'aller passer l'été au lac Saint-François.

DÉMÉNAGEZ-VOUS?

N'oubliez pas qu'il y a aussi une mode et un arrangement pour les meubles et les garnitures de la maison.

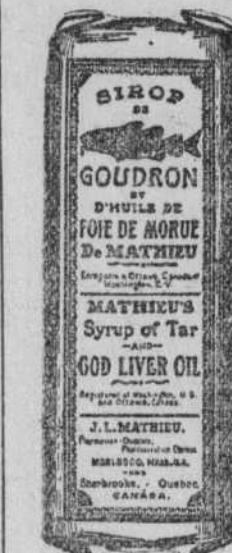
Consultez donc M. T....., M. C..... ou Madame W....., dont les noms sont si avantageusement connus de ceux qui tiennent à avoir un intérieur charmant, meublé avec art et avec goût.

Vous les trouverez au bureau du contracteur, ou à la salle des décorations, et vous n'aurez qu'à vous louer d'avoir demandé leurs conseils (Uptown 7000).

Il n'y a pas un coin de la maison que nous ne puissions meubler, décorer, orner à votre entière satisfaction.



Vous ne tousserez plus lorsque vous aurez pris quelques doses de Sirop Mathieu



au Goudron, à l'Huile de Foie de Morue et autres Extraits Médicinaux. Parce qu'il calme l'irritation des bronches et des

poumons, prévient les quintes de toux, soutient les forces du malade et assure une prompte guérison.

En Vente Partout: 35c. la bouteille.

En même temps que le Sirop Mathieu, on pourra prendre suivant les directions, une ou deux

Poudres Nerves Mathieu

très efficaces contre l'Etat Nerveux et Nerveux, les Maux de Tête, Migraines, Névralgies, Accès de Fatigue.

En Vente Partout: 25c. la boîte de 18 poudres.

CIE J. L. MATHIEU, PROPRIETAIRES, SHERBROOKE, P.Q.

L. CHAPUT, FILS & CIE, LIMITEE, Dépositaires en gros, Montréal.



"FLEUR DE LIS"

La NOUVELLE FARINE, fabriquée d'après un procédé perfectionné, représente la moëlle des blés de notre Ouest Canadien — tous les éléments nutritifs et reconstituants de l'organisme.

Vous en ferez, à volonté, un pain riche et léger, ou d'excellentes pâtisseries qui seront fort appréciées par tous ceux qui y goûteront.

Demandez-la à votre Fournisseur.

FABRIQUEE PAR

The St. Lawrence Flour Mills Company, Limited,

Les Moulins les plus Modernes au Canada.

PHONE: MAIN 6741

1110, RUE NOTRE-DAME OUEST, MONTREAL.

La Farine St. Lawrence blanche et pure comme le Lis.

3 Marques Populaires:

"REGAL", "FLEUR DE LIS", "DAILY BREAD".

EAU DE CONTREXÉVILLE (PAVILLON SPRING)

Eau Minérale Naturelle (France)

Pour la Goutte—la Gravelle—le Diabète

Elle débarrasse l'organisme de l'acide urique—et c'est un remède positif contre le Rhumatisme.

Ecrivez pour le pamphlet.

DÉPOT AU CANADA:

The Leeming Miles Co., Limited,

4 Boulevard St-Laurent, - Montréal.



R. J. LATIMER & CO. 445 RUE ST-JACQUES

Belles voitures légères pour famille, affaires ou promenade, Pony-Carts, Voitures pesantes, Dompeuses, Lorries, Voitures à pierre et pour entrepreneurs. Spécial-voitures pour laitier, boulanger, épicer ou boucher, Voitures de ponies, Harnais, etc.



"CAMPAGNE..... PRENEZ GARDE"

SAISON DES DEMENAGEMENTS

MONS. LE PROPRIETAIRE DE VOITURES.

Ne nous aidez-vous pas à prévenir les accidents?

Si vos voitures sont en usage durant le temps du déménagement, le SOIR, soyez PRUDENT et protégez-les en plaçant une LUMIERE ROUGE à l'arrière.

MESSIEURS LES BOUCHERS, EPICIERs et autres s'occupant de LIVRAISON, le SOIR, ne ferez-vous pas de même?

A. GABOURY, Surintendant,

Cie. des Tramways de Montréal.

L'ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE L'ACADEMIE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Ce qu'elle a fait ; ce qu'elle se propose. — Les fêtes prochaines.

Il y a quinze ans, un groupe d'anciens élèves de l'Académie Saint-Jean-Baptiste, dans une commune pensée de filiale reconnaissance envers leur Alma Mater, décidèrent de jeter les bases d'une association amicale des anciens élèves de cette institution.

Le but de cette association serait : "10.—De prouver à nos maîtres que toujours nous nous souvenons ; que nous voulons suivre les exemples et les leçons qu'ils nous ont données ;

"20.—De procurer à chacun de ses membres toute l'assistance mutuelle possible ;

"30.—De consacrer quelque peu de notre temps à l'étude et à la défense de toutes les œuvres d'un caractère religieux, social, patriotique et éducatif."

Dans une assemblée générale des anciens tenue à l'Académie Saint-Jean-Baptiste, le 23 juin 1898, après une étude approfondie de ce projet, à l'unanimité, tous acceptèrent avec enthousiasme de faire partie de cette association. M. W. Barolet fut élu président et M. C. A. Millette, secrétaire. Il était juste que ces deux anciens, après avoir été à la peine, fussent à l'honneur.

Je n'entreprendrai pas de signaler toutes les phases par lesquelles l'Association est passée ; nous savons qu'elle a eu des jours de gloire, particulièrement au mois de mai 1909, où M. C. A. Millette, alors président, rendit publiquement un pieux hommage de reconnaissance à l'Alma Mater à l'occasion de ses noces d'argent.

Aux jours de gloire a succédé une période de langueur ; pendant quelques années notre belle société a semblé sommeiller ; les chefs d'alors avaient bien la ferme volonté de faire aller de l'avant les intérêts de l'Association, mais à cause de circonstances tout à fait indépendantes de leur volonté, ils n'ont pu arriver au succès qu'ils avaient rêvé pour elle. Hélas ! nous n'ajoutons qu'elle est vite sortie de cet état de léthargie qui a failli lui être funeste. M. Joseph-U. Gervais, notre président actuel, aidé de conseillers actifs et entreprenants, a tiré promptement de cette torpeur où elle végétait, et aujourd'hui, grâce au zèle de ces braves, l'Association vogue à pleines voiles vers de belles destinées. Félicitations et remerciements à ces messieurs ; ils ont mérité de l'Association, et leurs noms doivent être écrits en lettres d'or dans les annales de la société.

Nos réunions mensuelles sont de plus en plus gaies, intéressantes et instructives ; le comité des séances s'est imposé la tâche de varier le programme de nos séances, de le rendre toujours de plus attrayant, et depuis septembre dernier, l'assistance augmente graduellement.

Des conférenciers choisis à l'extérieur et au sein de l'Association viennent tour à tour nous instruire sur des questions toutes d'actualité : l'histoire, la franc-maçonnerie, la juiverie, la mutualité, le socialisme, l'éducation, etc., etc. Le chant, la musique et la déclamation jettent la note gaie au milieu du sérieux de ces entretiens, et ce qui n'est pas à dédaigner non plus, de bons cigares et des liqueurs douces sont libéralement servis ; il ne manque donc rien ; si, il manque quelque chose, des membres en plus grand nombre. M. Lorrain l'a si bien compris que de sa propre initiative, il a proposé au Conseil d'organiser un concours de recrutement ; et pour stimuler le zèle des concurrents, il a proposé

également que des prix d'une valeur de quarante dollars soient distribués aux vainqueurs. Le conseil a tout de suite adopté les propositions de M. Lorrain et l'on s'est mis à l'œuvre immédiatement.

Allons, camarades, entrez en lice ! tous vous devez vous faire un point d'honneur de travailler à augmenter l'effectif de nos membres ; faites de la propagande intensive ; il faut que notre association devienne nombreuse, si nombreuse, qu'au jour des grandes protestations nationales et religieuses, elle ait voix au chapitre, et qu'elle répande autour d'elle son influence bienfaisante, tout comme nos autres sociétés nationales canadiennes-françaises, ses sœurs.

Cette année, nous célébrons le quinzième anniversaire de notre société ; de grands préparatifs se font à cet effet ; quelques anciens, non parmi les moins dévoués, se sont imposés la tâche d'organiser une soirée dramatique et musicale et un concert-boucan pour commémorer cet heureux événement. Nous comptons sur tous les anciens ; venez vous joindre à nous afin que nos fêtes soient solennelles et grandioses.

Un autre motif vous engage à venir à nous : notre Alma Mater célèbre cette année également le trentième anniversaire de sa fondation.

Depuis trente ans déjà, notre Académie répand autour d'elle le bienfait d'une éducation chrétienne et supérieure ; proclamons-le bien haut, oui, notre Académie a non seulement formé des hommes distingués qui déjà occupent une position enviable dans le commerce et l'industrie, mais par-dessus tout, elle a formé des hommes de cœur, des patriotes éclairés et des hommes profondément attachés à leur religion.

Allons, chers camarades, en haut les cœurs et en avant pour l'honneur de notre Alma Mater et de notre association ! Venez, venez, groupons-nous autour de notre mère, faisons-lui couronne glorieuse en cet anniversaire et chantons tous ensemble : "Gloire, amour, reconnaissance — longue vie à notre Alma Mater !"

Avant de finir ce travail peut-être un peu long, je voudrais dire un mot de reconnaissance à M. C. A. Millette, notre président actuel, pour le nombre considérable de membres qu'il nous a donnés depuis cinq ans. Ce beau mouvement de fonder un cercle d'études pour les classes supérieures de l'Académie est dû à l'initiative d'un élève finissant de 1909, M. Jean Millette, approuvé et fortement encouragé par son directeur, le Révérend Frère Croisette.

Merci donc à M. Millette, merci à vous anciens membres du "Cercle Académique" ; continuez à donner à vos amis ce bel exemple de dévouement à l'Association.

Au Frère Croisette toute notre reconnaissance pour le dévouement qu'il a toujours déployé pour faire prospérer l'Association ; lors de son départ de l'Académie, en juillet dernier, il a pu constater, par les regrets qu'il laissait derrière lui, combien ses chers anciens l'aimaient et le vénéraient.

Les fêtes commémoratives auront lieu les 10 et 11 mai 1914. Les organisateurs comptent sur une assistance nombreuse.

(Communiqué.)

LA CONVENTION DE VANKLEEK HILL

Vankleek Hill, Ont., 29. — M. F. A. Sénécal, secrétaire de l'Association libérale de l'endroit, a été choisi comme candidat libéral en remplacement de M. Evanturel, démissionnaire, à la suite des accusations portées par M. Ferguson, député de Grenville. Les chefs de l'association ont accepté le nom de M. Evanturel pour la liste soumise à la convention. Cette mesure donna lieu à un débat, et les partisans de M. Evanturel empêchèrent pendant longtemps M. Sénécal de parler. M. Gustave Evanturel, dans un discours combatif, annonça qu'il ferait la lutte comme candidat indépendant. Sur 40 divisions électorales, 38 étaient représentées. 150 délégués assistaient à la convention.

CHOSSES MUNICIPALES

LE MAIRE USE DE SON POUVOIR

C'est lui qui désignera les trois nouveaux pompiers nécessaires pour remplir les cadres. — Le nettoyage de la ville. — Autres notes

M. Martin a demandé, hier, à la réunion du bureau des commissaires si ses collègues connaissent un moyen d'empêcher les gens de jeter les écorces d'orange et les pelures de banane, le soir, sur la chaussée, après que celle-ci a été balayée, de sorte que, le matin, elle est aussi sale que le soir. Le maire croit que les annonces dans les journaux donnant des conseils au public sur l'observation de l'hygiène feraient peut-être du bien. A la suite de ces discours, on a discuté la question de donner une semaine de nettoyage à Montréal. Ordre a été transmis à M. Nantel, surintendant de l'incinération, de s'occuper de ce ménage général, en pourvoyant à l'enlèvement rapide de tous les déchets dont les particuliers voudront débarrasser leurs maisons.

PRUDENCE

M. Larivière s'est présenté devant le bureau des commissaires pour les presser de faire enlever sous terre les quatre milles de fil électrique du quartier Longue-Pointe, avant l'installation des trottoirs et des pavages permanents. Cette question a été soumise au surintendant de l'éclairage pour rapport.

DEBAT ROUVERT

Toute la question du privilège que le maire s'est fait accorder par la majorité du bureau des commissaires de surveiller les employés est revenue, hier, devant le conseil. A propos des cadres des pompiers qu'il faut remplir. Le chef Tremblay informant les commissaires qu'il lui manquait trois compléments de troisième classe envoya six noms à la commission la priant de désigner celui qu'elle voudrait. Aussitôt M. Martin déclara : "Je vais voir qui recommander."

M. McDonald, appuyé par M. Ainey, a remis inutilement en discussion la question des pouvoirs conférés au maire. Après avoir consulté les minutes de la première réunion des commissaires, on trouve que le maire a simplement le pouvoir de surveiller et non pas de nommer les employés. M. McDonald croit de plus qu'il faut avoir confiance dans les chefs de départements, et ne pas leur laisser le choix de leur personnel. M. McDonald, appuyé par M. Ainey, a remis inutilement en discussion la question des pouvoirs conférés au maire. Après avoir consulté les minutes de la première réunion des commissaires, on trouve que le maire a simplement le pouvoir de surveiller et non pas de nommer les employés. M. McDonald croit de plus qu'il faut avoir confiance dans les chefs de départements, et ne pas leur laisser le choix de leur personnel.

— Oui, répond M. McDonald, tant et aussi longtemps que le maire ne commettra pas d'illégalités. Mon respect sera mesuré à la façon dont il observera la loi dont il est l'interprète. Cette prérogative qu'il s'arroge n'est pas légale dans l'opinion de l'avocat de la ville.

Finalement, la résolution de M. Côté triomphe par un vote de trois à deux. Le maire, comme c'est sa coutume, votant pour lui-même.

M. Côté explique cependant que le maire ne fera pas les nominations mais seulement les recommandations ; M. McDonald ne semble pas quand même satisfait.

MESURE D'HYGIENE

A l'Assemblée de la Ligue du Progrès Civique, hier, l'hon. Dr. J. J. Guérin a appelé l'attention des invités sur la prévention de la tuberculose.

Il importe de rappeler aux gens qui déménagent, a-t-il dit, qu'ils devraient faire désinfecter les maisons qu'ils vont habiter. La ville se charge de désinfecter les maisons gratuitement ; il n'y a pour cela qu'à en faire la demande au département d'hygiène.

Le comité va se présenter devant le bureau de contrôle pour obtenir l'appui de la ville en vue du grand nettoyage qui doit avoir lieu du 18 au 24 mai.

Ce mouvement est très bien vu et recueille l'approbation de nombre d'autres villes.

BONNE RECLAME

La Chambre de Commerce va publier, à la fin de mai, son rapport annuel. Elle a l'intention de s'étendre sur un sujet particulier : le projet du canal de la Baie Georgienne. C'est pourquoi, elle a décidé de publier ce rapport dans un volume de deux cents pages, illustrées à profusion. Comme l'œuvre que poursuit la Chambre de Commerce est intimement liée au progrès de la ville de Montréal, il importait que celle-ci eût une place marquée dans le volume en préparation. Une lettre a donc été envoyée aux commissaires municipaux, par laquelle on leur offrait quinze pages de matière à lire, comme réclame proprement dite pour la métropole, au taux de \$300.

Les commissaires ont approuvé avec plaisir la suggestion, et ont décidé de faire rapport en ce sens au conseil municipal, sujet cependant à l'opinion du bureau légal.

INVITATION ACCEPTEE

La métropole du Canada ne pouvait rester étrangère au congrès pour l'embellissement des villes, qui se tiendra à Toronto, les 25, 26 et 27 mai. Les commissaires ont accepté l'invitation qui leur était faite d'envoyer des représentants de Montréal à ce grand congrès.

Le choix des délégués se fera à la prochaine séance du conseil municipal.

M. TAYLOR CHEZ LE MAIRE

Sir Frederick Williams-Taylor, gérant général de la banque de Montréal, a rendu une visite officielle à Son Honneur le maire Martin, hier après-midi. L'entrevue a duré une demi-heure. "Sir Frederick Williams-Taylor, disait plus tard M. Martin, est un des hommes les plus charmants que j'aie encore rencontrés."

TROTTOIRS EN BOIS

Sur rapport de M. John R. Barlow, ingénieur-surintendant du service de la voirie, les commissaires ont décidé de voter \$30,000 pour l'achat de bois de construction. On fera usage de ce matériel pour construire des trottoirs de bois dans diverses parties de la ville.

FEMMES-AGENTS

Le chef de police recommande l'engagement de femmes-agents qui seraient susceptibles de rendre de grands services pour la protection des femmes et des jeunes filles, mais d'après l'avocat de la ville, la charte ne permet pas d'assembler des femmes comme agents de police. On peut donc tout au plus prendre celles-ci comme auxiliaires.

Les commissaires, devant qui la question a été exposée hier par le conseil local des femmes, se sont fort intéressés à la question et à la façon dont le chef de police se propose de la résoudre. Il est probable que l'on demandera, pour plus de sûreté, l'opinion d'un autre avocat sur la question et que s'il est impossible d'y remédier autrement on fera amender la charte afin que l'engagement d'agents féminins soit licite.

Ce sera la première fois que l'on verra des femmes employées par la police à Montréal ; dans les autres villes du monde elles y jouent depuis longtemps un rôle important.

SERVICE DE BANLIEUE DU C. P. R.

A partir de lundi, le 4 mai, et tous les jours, après cette date, exceptés le samedi et le dimanche, un train de banlieue express, partira de la gare de la rue Windsor à 5.10 p.m., faisant arrêt à Beaconsfield, Sainte-Anne et les gares à l'ouest jusqu'à Rigaud. Le samedi, ce train partira à 1.20 p.m.

Ce train au retour, partira de Rigaud à 6.30 a.m., le mardi 5 mai, et tous les jours après cette date, le dimanche excepté, arrivant à la gare de la rue Windsor à 7.50 a.m. r.

L'IMBROGLIO MEXICAIN

PENDANT QUE LES NEGOCIATEURS DE LA PAIX Cherchent une solution, LES GOUVERNEMENTS PREPARENT LA GUERRE.

Washington, 29.—Tout l'intérêt de l'imbroglio mexicain se concentre maintenant sur deux points : pendant que les envoyés de paix cherchent une solution aux difficultés, afin de la soumettre au plus tôt aux Etats-Unis et au gouvernement Huerta, les départements de la guerre et de la marine continuent leurs préparatifs pour parer à toutes les éventualités.

Le fait militaire le plus important de la journée d'hier est l'arrivée du Général Funston et de ses 5,000 hommes de troupes à Vera-Cruz.

A la Maison Blanche, on s'est surtout occupé des troubles qui règnent depuis une semaine dans la région minière du Colorado.

Il est probable d'autre part que les trois médiateurs fassent connaître le résultat de leurs délibérations dans quatre ou cinq jours.

Des rumeurs circulent dans les cercles diplomatiques européens que l'on songerait à constituer une force de maintien provisoire au Mexique ; d'autres, que les médiateurs entreprendraient un voyage à Mexico pour s'entendre avec le général Huerta lui-même.

LA MEDIATION

Montevideo, 29.—Il paraît que l'Uraguay se joindra au Brésil, à l'Argentine et au Chili pour mettre fin au conflit mexicain-américain.

Rome, 29.—Dans un interview donné au "Giornale D'Italia", le Sénateur Esteva, consul mexicain en Italie, croit que si les Etats-Unis s'entendent à ne pas reconnaître Huerta, cette obstination entravera toutes les tentatives de médiation.

Mexico, 29.—Le dernier convoi de fugitifs a quitté, hier, Mexico, en route pour Puerto. Des soldats escortent le convoi et des transports recueillent les voyageurs au point d'arrivée. Tous les enfants et toutes les femmes d'origine américaine, qui n'avaient pas encore gagné la frontière sont pratiquement à bord de ce convoi.

LES MEXICAINS VEULENT HUERTA

Rome, 29.—Le "Giornale D'Italia" publie aujourd'hui une interview avec le Sénateur Esteva, ministre mexicain en Italie. Ce dernier aurait déclaré que si les Etats-Unis demandent et exigent la disparition de Huerta, les Mexicains se feront tous tuer, plutôt que de le céder.

VILLA ET CARRANZA DECIDENT DE RESTER NEUTRES

El Paso, Texas, 29.—Carranza et Villa ont, dit-on, aujourd'hui, déclaré que les Constitutionnalistes se feront neutres jusqu'à l'invasion du territoire rebelle.

LES FEDERAUX SE VENGEANT

Vera Cruz, 29.—Un rapport non confirmé veut que six Américains aient été tués à Córdoba et qu'un autre ait eu le même sort dans une petite ville située à soixante milles au sud de Vera Cruz.

L'amiral Fletcher et le consul Canada n'ont pas encore la preuve de ces faits, mais ils s'occupent de découvrir la vérité.

LES FEDERAUX REMETTENT LEURS PRISONNIERS EN LIBERTE

Washington, 29.—Gaston Schmutz, consul américain à Aguascalientes, et les cent dix autres Américains faits prisonniers à Aguascalientes, sont maintenant rendus à Mexico et se dirigent sur Vera Cruz.

HUERTA ET LES AMERICAINS

Vera Cruz, 29.—Le consul canadien a reçu avis du ministre brésilien à Mexico que les Américains auront dorénavant le droit de quitter la capitale en aussi grand nombre qu'ils le voudront.

Le consul américain assure aussi que les femmes prisonnières à Córdoba ont été logées dans les hôtels ; de sorte que leur sort est maintenant assuré.

VIN-MORIN CRESO-PHATES

Les maladies des poumons, les bronchites et autres affections de la gorge ou des voies respiratoires sont communes à cette saison. Evitez les conséquences les plus graves en employant le

VIN-MORIN CRESO-PHATES

En même temps qu'il est un puissant tonique, ce médicament précieux ne manque jamais de guérir les Toux rebelles, Rhumes, Bronchites tenaces, même la Consommation à ses débuts. En vente partout.

Préparé par la Cie du

Dr. ED. MORIN, LIMITEE,

QUEBEC

UN GENERAL FEDERAL BLESSE A ALLENDE EST-MORT HIER

Eagle Pass, Texas, 29.—L'avant-garde des forces constitutionnalistes a occupé hier Predras Negras. Le général Guajardo, commandant fédéral, dont les troupes furent battues à Allende et qui fut lui-même blessé à la bataille, est mort hier, sur la rive du Rio Grande.

CANADIAN PACIFIC

CHANGEMENT D'HORAIRE
Dép. rue Windsor 4 mil à 6.10 p. m., pour Rigaud et gares intermédiaires.
Dép. Rigaud, 5 mil.
Dép. 10.30 a. m. pour la rue Windsor. A tous les jours, excepté le samedi et le dimanche. Tous les jours excepté le dimanche.

DOUBLE SERVICE DE TRAINS

Maintenant en vigueur à la côte du Pacifique.
Départ de la gare Windsor à 9.45 a. m., et 9.45 p. m.
Wagons-lits ordinaires et touristes, wagons à compartiments et buffet.

SPECIAL POUR PAQUEBOT

Départ de la gare de la rue Windsor à midi, vendredi le 1er mai. Raccorde avec le S. M. R. Express (Irland), qui part de Halifax le 2 mai. Wagons-lits modèles et de touristes, wagons-buffet et wagons de première classe, directement aux abords du paquebot.

BUREAUX DES BILLETTS

141-143, St-Jacques
Hôtel Windsor, Gare Place
Vigor et de la Rue Windsor

POUR COMBATTRE L'ALCOOLISME

MM. L. A. LAPOINTE ET JEAN DECARIE, M. D., S'OPPOSENT A CE QUE LA COMMISSION SCOLAIRE DECERNE UN PRIX DE \$200 AU MEILLEUR TRAVAIL SUR L'ALCOOLISME.

Au début de la séance de la Commission des Ecoles, hier soir, le juge Lafontaine, au nom de ses collègues, a félicité Mgr Roy de l'honneur que vient de lui conférer le pape Pie X en le nommant protonotaire apostolique.

Mgr Roy remercie. Le comité des écoles recommande de donner \$200.00 comme prix de concours pour les meilleurs travaux sur un sujet antialcoolique ; mais le Dr Décarie et l'échevin L. A. Lapointe s'opposent à ce projet, donnant pour raison que le programme scolaire est déjà suffisamment surchargé. Comme plusieurs commissaires sont absents, on prendra le vote à la prochaine séance.

Une résolution est adoptée à l'effet de demander à la Législature la permission de faire le rôle de perception des taxes scolaires de Ville Emard pour l'année 1913-14.

Me G. Lamothe avise la commission que la réclamation de M. Brosard, architecte, est fondée, le réclamant ayant fait des plans pour la commission scolaire de Ville Emard. Il demande 1-2 pour cent de \$90,000 que l'école aurait coûté, si elle eût été construite.

On décide de payer les terrains achetés par la commission annexée à l'échevin Emard.

MM. Michelin et Dostaler sont engagés comme régisseurs en chef et régisseur adjoint, aux salaires respectifs de \$1,500.00 et \$600.00 par année.

Comme les règlements de la commission ne le permettent pas, aucune collecte ne sera faite dans les écoles.

Un des paquebots de cette compagnie arrivera d'Angleterre et quittera à Québec dans le cours de la journée. Des trains spéciaux quitteront alors la capitale pour Toronto et l'Ouest avec 800 immigrants.

M. Hannah est très optimiste sur les progrès du C. N. R., et cette compagnie seule, a transporté, l'an dernier dans l'Ouest 75,000,000 de minots de blé.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

MONTREAL-ALBANY-NEW-YORK (D. & H.) New-York : — 8.45 a.m., 8.10 p.m.; tous les jours. Albany : — 8.45 a.m., 7.25 p.m., 8.10 p.m., tous les jours, 2.20 p.m., excepté le dimanche.

BUREAUX DES BILLETTS DE LA VILLE

122 rue St-Jacques, coin St-François
Xavier, Tél. Main 6965
Hôtel Windsor, Tél. Uptown 1187, ou Gare Bonaventure, Main 8229

CHANGEMENT D'HORAIRE

Dép. rue Windsor 4 mil à 6.10 p. m., pour Rigaud et gares intermédiaires.
Dép. Rigaud, 5 mil.
Dép. 10.30 a. m. pour la rue Windsor. A tous les jours, excepté le samedi et le dimanche. Tous les jours excepté le dimanche.

DOUBLE SERVICE DE TRAINS

Maintenant en vigueur à la côte du Pacifique.
Départ de la gare Windsor à 9.45 a. m., et 9.45 p. m.
Wagons-lits ordinaires et touristes, wagons à compartiments et buffet.

SPECIAL POUR PAQUEBOT

Départ de la gare de la rue Windsor à midi, vendredi le 1er mai. Raccorde avec le S. M. R. Express (Irland), qui part de Halifax le 2 mai. Wagons-lits modèles et de touristes, wagons-buffet et wagons de première classe, directement aux abords du paquebot.

BUREAUX DES BILLETTS

141-143, St-Jacques
Hôtel Windsor, Gare Place
Vigor et de la Rue Windsor

POUR COMBATTRE L'ALCOOLISME

MM. L. A. LAPOINTE ET JEAN DECARIE, M. D., S'OPPOSENT A CE QUE LA COMMISSION SCOLAIRE DECERNE UN PRIX DE \$200 AU MEILLEUR TRAVAIL SUR L'ALCOOLISME.

Au début de la séance de la Commission des Ecoles, hier soir, le juge Lafontaine, au nom de ses collègues, a félicité Mgr Roy de l'honneur que vient de lui conférer le pape Pie X en le nommant protonotaire apostolique.

Mgr Roy remercie. Le comité des écoles recommande de donner \$200.00 comme prix de concours pour les meilleurs travaux sur un sujet antialcoolique ; mais le Dr Décarie et l'échevin L. A. Lapointe s'opposent à ce projet, donnant pour raison que le programme scolaire est déjà suffisamment surchargé. Comme plusieurs commissaires sont absents, on prendra le vote à la prochaine séance.

Une résolution est adoptée à l'effet de demander à la Législature la permission de faire le rôle de perception des taxes scolaires de Ville Emard pour l'année 1913-14.

Me G. Lamothe avise la commission que la réclamation de M. Brosard, architecte, est fondée, le réclamant ayant fait des plans pour la commission scolaire de Ville Emard. Il demande 1-2 pour cent de \$90,000 que l'école aurait coûté, si elle eût été construite.

On décide de payer les terrains achetés par la commission annexée à l'échevin Emard.

MM. Michelin et Dostaler sont engagés comme régisseurs en chef et régisseur adjoint, aux salaires respectifs de \$1,500.00 et \$600.00 par année.

Comme les règlements de la commission ne le permettent pas, aucune collecte ne sera faite dans les écoles.

Un des paquebots de cette compagnie arrivera d'Angleterre et quittera à Québec dans le cours de la journée. Des trains spéciaux quitteront alors la capitale pour Toronto et l'Ouest avec 800 immigrants.

M. Hannah est très optimiste sur les progrès du C. N. R., et cette compagnie seule, a transporté, l'an dernier dans l'Ouest 75,000,000 de minots de blé.

IMMIGRANTS POUR L'OUEST

LA COMPAGNIE DU NORD-CANADIEN VERRA à faire partir le premier train d'immigrants pour l'Ouest aujourd'hui, d'après une déclaration de M. D. B. Hannah, vice-président de la compagnie.

Un des paquebots de cette compagnie arrivera d'Angleterre et quittera à Québec dans le cours de la journée. Des trains spéciaux quitteront alors la capitale pour Toronto et l'Ouest avec 800 immigrants.

M. Hannah est très optimiste sur les progrès du C. N. R., et cette compagnie seule, a transporté, l'an dernier dans l'Ouest 75,000,000 de minots de blé.

C'était été d'abord la manifestation de Colchester, que la reine avait réprimée d'une main forte. Puis, le jour de Pâques, l'horrible sacrilège, la sainte hostie arrachée du tabernacle et insultée par le peuple. "Surrexit. Non est hic", avait dit le prêtre en refermant la porte. On avait ri, et répété l'histoire en chuchotant. Le bon Dieu était parti, mais le prêtre l'aurait bientôt fait revenir. Puis, les atrocités du mois d'avril. On avait perdu, à Cheapside, un chat affublé des ornements sacerdotaux, avec un diacre blanc entre les pattes. A Smithfield, le jour de la Fête-Dieu, le prêtre qui portait le Saint-Sacrement avait reçu un coup de poignard. Quelque temps après, à la Croix de Saint-Paul, on avait tiré sur le prédicateur. Enfin, il y avait eu le prétendu miracle d'Aldersgate, l'histoire de cette fille qui, cachée dans le mur, criait, d'une voix supérnuelle, contre la messe, la reine, le mariage espagnol et l'idolâtrie grandissante. Jane savait ce que la reine pensait de ces outrages. Une nuit, elle l'avait entendue sangloter et le lendemain elle avait vu son visage défilé.

(A suivre)

Articles d Ménage

*Importés directement de la manufacture
et vendus au prix du gros*

FERS A REPASSER tels que la gravure \$1.50

TORDEURS, avec rouleaux en caoutchouc pur et flexible, prix \$3.50

ESCABEAUX en bois dur, solides, légers et forts de 4 pieds à 12 pieds, prix depuis \$1.00

BALANCES pour l'usage des familles avec l'estampe du gouvernement, pesant de un oz., à 25 lbs., prix \$2.25 à \$2.75.

POELES A GAZ "Range" les plus améliorées, et les plus économiques. Prix \$11.50, \$15.00, \$20.00 et \$35.00

POELES A L'HUILE, sans mèches et sans danger; cuisson rapide, nécessitent peu d'attention, ni de frais d'entretien. Prix \$6.00, \$8.50, \$12.00 Nous avons tout ce qui est nécessaire et pratique pour la ménagère.

PARTIE NULLE ENTRE NEWARK ET MONTREAL

CES DEUX CLUBS ONT COMBAT-
TU AVEC ENERGIE DURANT
QUINZE REPRISES SANS BOU-

LE RESULTAT FUT DE 1 A 1.—

INTERNATIONALE. — LA SAISON LOCALE.

Newark, 29. — Les clubs Montréal et Newark ont joué une partie remarquable hier après-midi. La dernière joute entre ces deux clubs, qui dura quinze reprises, se termina par un

scrode de 1 à 1. Une erreur par Keller
le deuxième but des Royals, alors
qu'il y avait deux hommes de retirés
et un coureur sur le troisième but
permet aux Indiens de compter leur
unique point à la septième reprise.

Voici le résultat détaillé de la joute

NEWARK.

	Ab	R	H	Po	A	R
Mowe, ss.	6	0	1	5	9	0
Tepler, dh.	5	1	2	1	1	0

Myers, ct.	6	0	1	8	0	(
W. Zimmerman,						
lf.	5	0	1	3	0	(
E. Zimmerman,						
3b.	4	0	2	2	4	(

Britton, p.	5	0	0	0	1	0
Totaux	47	1	11	45	23	0
MONTREAL						
	Ab	R	H	Po	A	R
Malay, H.	4	0	1	5	1	0
Whiteman, cf. . . .	6	0	0	4	1	0
Keller, B.	5	1	2	6	3	1
Kippert, rf.	6	0	0	2	0	0
Flynn, lb.	5	0	1	19	0	0
Yeager, 3b.	6	0	1	2	6	0
Madden, c.	5	0	1	4	4	0
Purtell, ss.	4	0	1	3	6	0
Dichter, p.	1	0	0	0	1	0
Rale, p.	4	0	1	0	5	0
Totaux	47	1	8	45	27	2
Score par reprise:						
Newark	0000001000000000—					
Mew.	0000000000000000—					

Newark . . .	0000001000000000—
Montréal . . .	0000001000000000—
Sommeins	

Solitaire. — Coups sacrifiés, Tooley, W. Zimmerman. E. Zimmerman.
 Heckinger. Buts volés, Keller. Deux
 balles, Tooley. E. Zimmerman. Buts sur
 balles, par Britton 6, sur Dale 4. Reti-
 rés sur sautoir, par Britton 2, par Dale
 2. Deux couilles, Getz à Mowé à Tooley.
 Couilles, Tooley; Mowé à Tooley.
 2; Yeager à Keller à Flynn. Buts sur
 erreurs, Newark 2. Laissés sur les
 buts, Newark 6, Montréal 6. Arbitres
 Finnegan et Harrison. Durée de la
 partie, 2.45.

AUTRES PARTIES

Toronto. 000010000—1 7 1
 Jersey City. 10000201x—4 7 1
 Graham, Hearne et Kelley; Thompson
 et Ry.

Mullen.
Buffalo

Buffalo	1011000000	3	7	1
Providence	0000000000	0	6	3
McConnel et Krutchell; Bailey et				
Onslow, Arbitres, Rocky et Hart				
Rochester	01001020	5	7	6
Baltimore	0000000101	2	6	3
Cottrell et Egan; Hughes et Wil-				
liams. Arbitres, Carpenter et Nallin				

POSITION DES CLUBS

	G.	P.	Pts
Newark	3	0	100
Jersey City	4	2	66
Rochester	3	3	50
Buffalo	3	3	50
Montréal	2	3	40
Baltimore	3	4	42
Providence	2	4	33
Toronto	2	4	33

LA SAISON LOCALE

Le président Sammy Lichtenhein des Royals, tentera d'augmenter notablement la saison locale de baseball le 6 mai prochain. Sammy engagera pour ce jour-là, un des meilleurs joueurs de baseball, le joueur des cornes de muséum, montréalais.

égayer les fans avant l'apparition de nos joueurs sur le terrain. Notre d

Nos lecteurs sont priés d'accorder de préférence leur clientèle aux fournisseurs qui annoncent dans le «Devoir».

cent dans le Devoir.

Toronto. 000010000—1 7 1
Jersey City. 10000201x—4 7 6
Graham, Hearne et Kelley; Thompson et Peacer. Arbitres, Halligan et

Mullen.			
Buffalo	101100000	3	7
Providence	000000000	0	6
McConnel et Kritchell; Bailey et			
Onslow. Arbitres, Rorty et Hart.			
Rochester	010011020	5	7
Baltimore	000000101	2	6
Cottrell et Egan; Hughes et Williams.			
Arbitres, Carpenter et Nallin			
POSITION DES CLUBS			
	G.	P.	Po
Newark	4	0	1000
Jersey City	3	2	666
Rochester	3	3	500
Buffalo	3	3	500
Montréal.	2	3	400
Baltimore.	3	4	428
Providence	2	4	333
Toronto	2	4	333

LA SAISON LOCALE

Le président Sammy Lichtenhein des Royals, tentera d'inaugurer brillamment la saison locale de baseball le 6 mai prochain. Sammy engagera pour ce jour-là, un des meilleurs corps de musique montréalais pour égayer les fans avant l'apparition de nos joueurs sur le terrain. Notre dirigeant président est des plus satisfait de la venue de notre équipe renouvelée sur les terrains étrangers. Brasseur, qui a fait savoir hier qu'il cherchait un premier but pour remplacer Flynn. Il a des vues sur un joueur de la ligue Américaine qui ferait très bien l'affaire.

Nos lecteurs sont priés d'adresser de préférence leur clientèle aux fournisseurs qui annoncent dans le "Beau-début".

cent dans le Devoir.

UNE ESTIMATION DU BUR

Montréal, ce 26 avril 1914.

Monsieur le Rédacteur Sportif,
"Le Devoir".

Montréal.

Cher Monsieur,

Voulez-vous m'accorder l'hospitalité de vos colonnes pour faire savoir aux nombreux lecteurs de votre journal que, quoi qu'en disent certaines gens, on s'occupe de sport à Laval.

Les Directeurs de la Maison des Etudiants se sont fait un devoir d'encourager, cette année, les oeuvres sportives, et l'on a vu, cet hiver, le club de hockey Laval remporter le championnat de la ligue Montréal.

Pour la saison qui commence, l'Université Laval aura son club de crosse qui fera partie de la nouvelle ligue de crosse provinciale fondée entièrement par Monsieur Albert Cadotte.

Et à ce sujet, je profite de l'occasion qui se présente à moi favorable pour remercier au nom du club de crosse Laval le Bureau de Direction de l'A. A. Nationale qui a gracieusement mis son terrain de Maisonneuve à la disposition des clubs de la nouvelle ligue.

DU RECENSEMENT AMÉRICAIN
CAIN LA PORTE A 5,333,537
BITANTS AU PREMIER JOUR
LET

—

Washington, 29. — La population de la ville de New-York, d'après estimation faite par le bureau du recensement, sera au premier jour de 5,333,537 habitants. En 1910 se chiffrait à 4,766,883 âmes. Le en quatre ans, a donc été de 566,654.

L'Etat de New-York, avec une population actuelle de 9,899,761 habitants a gagné 780,047 âmes.

Les Etats-Unis ont une population de 109,021,992 âmes, avec leur lonies. Le continent seul possède 98,781,324 citoyens.

Le seul Etat qui accuse une croissance dans sa population l'Iowa, qui ne compte plus qu'1,221,753 habitants, alors qu'il en comptait 1,224,771, en 1910.

Voici un tableau de la population des principales villes des Etats en 1910 et en 1914:

Laval a fait ses preuves au hockey, il est à organiser son club de crosse.

aura, peut-être, son club de balles- aux-buts. Pour du sport, c'est du sport! Bien à vous, Amédée MONET, Président de l'A.G.E.L.		ter juillet 1914																				
Ottawa dans le Big Four Ottawa, 29. — La ville d'Ottawa sera représentée dans la Dominion Lacrosse Association cette année et M. Alex. Bannerman sera le bailleur de fonds de l'équipe de la capitale fédérale. Les parties seront jouées au parc Varsity Oval. Les Sénateurs feront leur demande d'admission samedi prochain à Toronto, alors que les magnats de notre ligue professionnelle se réuniront. Comme le club Québec, a déjà fait application dans la D. L. A., il est maintenant certain que cette ligue se composera de six clubs cette année et que M. Georges Kennedy conservera sa franchise à Montréal.		Birmingham. 166,154 Los Angeles 438,914 Oakland 183,002 San Francisco 448,502 Denver 245,523 Bridgeport 115,289 Hartford 107,023 New Haven 144,505 Washington 353,378 Atlanta 179,292 Chicago 2,393,325 Indianapolis 259,413 Louisville 235,114 Nouv.-Orléans 361,221 Baltimore 579,590 Boston 733,801 Cambridge 110,357 Fall River 125,444 Lowell 111,094 New Bedford 111,230 Springfield 100,375 Worcester 157,732 Detroit 537,650 Grand Rapids 123,227 Minneapolis 343,466 St-Paul 236,706 Kansas City 281,911 St-Louis 734,667 Omaha 333,474 Camden 102,465 Jersey City 293,921 Newark 389,106 Paterson 134,305 Trenton 106,831 Albany 102,961 Buffalo 454,112 New-York 5,333,537 Bronx 299,198 Brooklyn 1,833,696 Manhattan 2,536,716 Queens 339,880 Richmond 94,043 Rochester 241,518 Syracuse 149,343 Cincinnati 402,175 Cleveland 639,431 Columbus 204,567 Dayton 123,794 Toledo 184,126 Portland 262,200 Philadelphia 1,657,810 Pittsburg 564,878 Reading 103,361 Scranton 141,351 Providence 245,090 Memphis 143,231 Nashville 114,899 Dallas 111,986 San Antonio 115,693 San Diego 106,530 Richmond 134,917 Seattle 313,029 Spokane 135,657 Tacoma 103,418																				
L'ELECTRO EN DIX- SEPTIEME POSITION Atlantic City, 29. — L'équipe de cinq hommes Electra, de Montréal, s'est assurée la dix-septième position dans le récent tournoi de quilles sous les auspices du National Bowling Congress, alors que 114 clubs étaient inscrits. Quarante-huit piastres seront partagées entre les joueurs de cette équipe. Voici le résultat obtenu par cette équipe au tournoi de cette ville: <table> <tr> <td>Bach</td><td>217</td><td>190</td><td>215</td></tr> <tr> <td>Cattarinich</td><td>148</td><td>199</td><td>179</td></tr> <tr> <td>Bouliane</td><td>151</td><td>185</td><td>181</td></tr> <tr> <td>Peiletier</td><td>213</td><td>201</td><td>172</td></tr> <tr> <td>Labelle</td><td>176</td><td>171</td><td>163</td></tr> </table>		Bach	217	190	215	Cattarinich	148	199	179	Bouliane	151	185	181	Peiletier	213	201	172	Labelle	176	171	163	
Bach	217	190	215																			
Cattarinich	148	199	179																			
Bouliane	151	185	181																			
Peiletier	213	201	172																			
Labelle	176	171	163																			
Total. 905 946 910																						

Grand total: 2,761	Milwaukee	417,054	3
--------------------	-------------------	---------	---

COMMERCE ET FINANCE

TENDANCE A LA HAUSSE

Les nouvelles du Mexique rassurent les professionnels. — Presque tous les cours gagnent au moins une fraction. — Le Power à 220 1/2. — Le Packer's cote 133. — Et le Toronto 134. — Les recettes du C.P.R. — Le bilan de la United States Steel Corporation. — L'immeuble. — Nouvelles diverses.

A la Bourse de Montréal, le marché n'avait pas trop mauvaise mine, ce matin. Au contraire, tous nos financiers se réjouissent du mouvement de hausse commencé lundi et qui se continue en s'accroissant et se généralisant. Avec la confiance et l'activité renaît et les titres changent de mains avec plus de désinvolture.

Le C. P. R. gagnait un demi-point à l'ouverture, en s'élevait à 192, mais perdait une fraction pendant la séance du matin. Cette valeur, conséquence de sa dernière dégringolade, est encore un peu nerveuse.

Le Brésilien a montré beaucoup de solidité et a même fait un gain d'une petite fraction : il a été coté 76 3/8.

L'Iron ouvrait à 26, contre 25 1/2, et après s'être élevé à 27, a rétrogradé à son niveau de l'ouverture. L'une des actions qui a le mieux profité de l'amélioration du marché a été le B. C. Packer, qui, après avoir fermé à 130, ouvrait ce matin à 133. Il en est de même du Toronto qui, à l'ouverture, enregistrait une plus-value de 2 3/4 points, marquant 133, et montait à 134 au cours de la séance.

Le Power a bonne vigueur. Cette valeur a commencé la matinée à 219 1/2 et a progressé successivement jusqu'à 220 1/2.

Le Shanting qui se comporte bien et a monté d'un demi-point pendant l'avant-midi, clôturant à 128.

Le Laurentide, qui ouvrait à 174 7/8, soit un gain de 1 7/8, a perdu une fraction avant midi, marquant 174 3/4.

L'Ottawa Power se vendait à 141, et le Québec à 13.

Le Richelieu avait perdu un quart de point depuis la clôture, mais s'est rattrapé et a monté à 100 3/4.

Le Textile était en hausse d'un point à 72 1/2.

A New-York aussi l'amélioration se fait sentir. Le progrès des négociations concernant les affaires du Mexique ont rassuré les spéculateurs qui ont acheté avec confiance. Une demande abondante s'est faite des valeurs importantes qui ont été prises en grande quantité.

La disette d'offres qui a caractérisé la journée d'hier ne se faisait plus sentir et tandis qu'un mouvement uniforme tendait vers les sommets les gains des départs, à quelques exceptions près, s'en sont tenus à de petites fractions.

La perspective rassurante du Mexique a trouvé son écho dans une avance d'un point dans les valeurs d'Etat mexicaines 5 p.c. de 2 1/4 et dans le Mexique 4 p.c. et de 2 points dans le pétrolier de Mexique.

Sur la place de Berlin, on a ouvert fort aujourd'hui sous la pression des nouvelles avantageuses relatives aux affaires du Mexique. Le marché a réagi dans l'après-midi et a clôturé faible.

Le change sur Londres a été de 20 marks 49 pennings pour les chèques. L'argent pour les recouvrements était à 3 1/2 pour cent. Le taux de l'escompte était de 2 1/2 pour cent.

DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES

Nous rappelons à nos lecteurs que vendredi, le premier mai, des dividendes trimestriels seront distribués aux porteurs d'actions de : L'Acadia Loan Corporation, La Dominion Steel Corporation, Priv. Mexico Tramways Co., Montreal Tramways Co., North Atlantic Fisheries, Priv. Nova Scotia Under Co., Priv. Penman's Ltd., Priv. Steel Co. of Canada, Priv. la Banque des Marchands du Canada, et la Banque Standard du Canada.

Des dividendes semestriels seront répartis aux porteurs de coupons de : la Belding Paul Corticelli, Canada Paper Co., Ière hyp., Dom. Steel Corporation, (dcb), Montreal Cottons Mag., St. Catharines et Toronto Ry. Co., Penman's Ltd., Porto Rico Ry. Co., St. John Ry. Co., Toronto Power Co.

Actions. — Mexico L. and P. Co., priv., Monterey Ry., L. and P. Co., priv.

Banque d'Hamilton. — 3 pour cent, payable le 1er juin. Les livres se fermeront entre le 23 et le 30 mai, inclusivement.

New-York, 29. — Les directeurs de l'United States Steel Corporation ont décidé de distribuer le dividende trimestriel régulier aux porteurs d'actions privilégiées et ordinaires. Tous les directeurs ont été élus à l'assemblée d'hier.

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Western Canada Power Company sera tenue ici, jeudi, le 14 mai, à midi.

EXPORTATIONS FRANÇAISES

En 1913, la France a exporté 24,167 tonnes de motocyclettes, contre 23,011 en 1912. Tous les principaux pays de l'Europe qui fabriquent les automobiles ont acheté une portion moindre des voitures françaises par rapport à l'année 1912 ; à savoir, l'Allemagne n'a acheté que 1,770 tonnes en 1913 ; la Belgique, 4,384 tonnes en 1913, contre 5,570 tonnes en 1912 ; la Grande-Bretagne, 6,041 tonnes en 1913, en comparaison de 6,076 en 1912.

D'un autre côté l'Algérie, colonie française, a acheté 2,488 tonnes en 1913, en augmentation de 322 tonnes sur 1912 ; l'Argentine pris 1,850 tonnes l'année passée, au lieu de 1,494 tonnes en 1912.

L'IMMEUBLE

Entre les cinquante transferts immobiliers enregistrés hier le plus intéressant et le plus considérable est la vente faite par M. Louis Boyer, C.R., à M. J.-M. J. Poirier, agent financier, de neuf emplacements, quartier Saint-Gabriel, étant les lots 3399-87 à 95, Paroisse de Montréal, l'un d'entre eux mesurant 25 par 71 pieds, et les autres 24 par 71 pieds, avec bâtisses au Nos 323 à 375 rue Coleraine, prix, \$56,300.

Frederick T. Smith, marchand, a vendu à Walter R. Baillie, agent d'immeuble, le lot 150-249 Côte-des-Neiges, ayant une superficie de 30,690 pieds, dans le quartier Mont-Royal, pour \$30,690.

Jean-Baptiste Lafortune à Richard Morissette, les lots 7-83-838 à 840 Côte Saint-Louis, avec bâtisses rue Saint-Hubert, \$24,500.

A. Noisieux à Siminovich, les lots 35-186-2, 35-187-1 et 2, Paroisse de Montréal, avec bâtisses Nos 873 à 883 rue Champagne, Outremont, 41 x 90 pieds, \$19,000.

George Antrobus à Joseph-Léon Joly, le lot 12-137 Côte de la Visitation, avec bâtisses Nos 1436 à 1442 rue Messier, 21 x 94, \$12,950.

J.-M. Poirier à Louis Boyer, le lot 3930-77 Paroisse de Montréal, avec bâtisses, et lot 3930-78 coin des rues Hadley et Première ave., \$14,600.

Dr Charles Wm R. Rondeau à Louis-D. Degrandpré et autres, 379 lots vacants au Parc Victoria, étant les Nos 70-34 à 200 et 237 à 1069, Paroisse Rivière des Prairies, pour \$35,000.

James Charles Gordon et autres à Samuel Ernest Gordon, le lot No 137-6 Côte Saint-Louis, avec bâtisses 47 à 49 ave Mont-Royal, contenant 25 x 110, pour \$1 et autres considérations.

La succession A. Marelli à Gaudias Morency, le lot 1202-27 Saint-Jacques, avec bâtisse de 3 logis, Nos 773 à 777 rue Saint-Denis, 25 x 95 pieds, \$11,000.

Jean Aubert à Wilfrid Talbot et autres, le lot 8-263 Côte Saint-Louis, avec bâtisses Nos 2198 à 2198b rue Saint-Denis, mesurant 25 x 130 pieds, \$10,000.

BOURSE DE L'IMMEUBLE

Stocks.—Coupons.—Obligations.—Cote du jour	Offre	Dem.
Caledonia Realities Ltd.	100	100
Canadian Cons. Lands Ltd.	85	85
Cote St. Luke Land & R. Coy.	85	85
Central Park Lachine	125	125
Clarendon Cross Industrial Com.	100	100
Com. 80	80	80
C. C. Cottrell Ltd. 7 1/2 p.c.	10	11
Crystall Spring Land Coy.	75	85
Dorval Land Coy.	90	85
Drummond Realities Ltd.	90	100
Dominion Real Estate	80	85
Eastmont Land Coy.	100	100
Fairview Land Coy. Ltd.	115	115
Improved Realities Ltd.	95	95
K. & R. Realty Coy.	4	4 1/2
La Cite Montclair Est. Ltee	70	85
Lachine Land Coy.	105	120
La Salle Realty	90	100
Longueuil Realty Co.	100	102
Montreal Debenture Corp.	80	84
Ordinaires	40 1/2	50
Montreal Factory Lands	110	110
North Montreal Centre Ltd.	110	110
North Montreal Land Ltd.	110	110
National Real Estate & Inv. Co.	75	110
Pointe Claire Land	125	125
Rockfield Land Coy.	30	34
Rivera Estates	81 1/2	84
Rivermont Land Coy.	100	110
Summit Realities Ltd.	100	110
South Shore Realty Coy.	100	100
Transporel Land Reg. prid.	100	100
Union Land Coy.	100	100
Westworth Realty	95	100
Windsor Realty	85	89 1/2
Windsor Realty Ltd. 7 1/2 p.c.	85	89 1/2
COUPONS		
City R. Inv. Coy. Bonds	80 1/2	82
Marell Trust Gold Bond	90	91 1/2
Montreal Debenture Corp. Lid.	60	60
6 1/2 p.c. deb.	50	50
Compagnies de Fidei-Commiss		
Crown Trust Coy.	110	112 1/2
Eastern Trust Coy.	100	102
Financial Trust Coy.	100	100
Montreal Trust Coy.	181	200
National Trust Coy.	221	225
Prudential Trust Coy.	88	100

LA BOURSE DES COTONS A GAND

Gand, Belgique, 29. — Sans tapage et sans que le grand public s'en doute, il vient de se créer à Gand, Belgique, un organisme, l'Union professionnelle contondière de Belgique, qui rendra d'immenses services au commerce international. Gand sera considéré désormais comme un centre du marché contondier, au même titre que Le Havre, Brême, Liverpool, la Nouvelle-Orléans et New-York. Le nouvel organisme facilitera les opérations à terme, instituera des collèges d'experts et des commissions d'arbitrage à Liverpool ou à Brême pour porter l'arbitrage à Gand. La base des affaires sera le coton "Middling".

Ajoutons que la fondation de la Bourse gantoise, loin d'augmenter la spéculation à terme, constituera une véritable assurance contre les transactions fictives, puisque les négociants et les industriels pourront se couvrir immédiatement sur place en faisant à terme la contre-partie de leurs premières opérations.

Nos lecteurs sont priés d'accorder de préférence leur clientèle aux fournisseurs qui annoncent dans le "Devoir".

LE RELEVÉ DU C. P. R.

POUR NEUF MOIS ACCUSE UNE DIMINUTION DES RECETTES TOTALES DE MOINS DE 4 POUR CENT, ET DES REVENUS NETS DE MOINS DE 7 POUR CENT.

LES RESSOURCES NETTES DE MARS SONT DE \$756,178 EN DIMINUTION.

Neuf mois de l'année fiscale du C. P. R., complétés par le bilan du mois de mars rendu public hier après-midi, accusent pour cette période une diminution de \$3,821,365 ou 3.67 pour cent comme recettes brutes, et une moins-value de \$2,386,586 ou 6.78 pour cent en recettes nettes.

A cause de l'impression causée par le rétrécissement considérable des recettes des mois d'hiver, ces rapports sommaires de trois trimestres de la compagnie sont tout simplement intéressants. Même en dehors des institutions d'utilité publique certains des gros établissements du Canada ont tenté de montrer pour ces neuf mois de contraction anormale des affaires, un aussi modeste résultat dans les revenus bruts et dans les profits nets, et une marge aussi étroite dans la répartition du dividende.

En comparaison de la même période il y a deux ans, les recettes brutes ont été de \$11,000,000 ou 12 pour cent plus élevées, et les revenus nets \$1,100,000 ou à peu près 4 pour cent plus hauts.

La différence des frais d'exploitation aux ressources brutes a été un peu plus forte, 67.5 contre 66.3 pour cent, pour les neuf mois terminés le 31 mars 1912. Vu la forte tendance à l'augmentation du coût de l'exploitation des réseaux sur tout le continent, le résultat est assez satisfaisant.

L'extension alerte de cette différence remarquée dans les recettes du C. P. R. de 1912 à 1913 paraît avoir été atténuée sinon arrêtée.

Le tableau suivant nous montre un raccourci du relevé pour les neuf mois terminés le 31 mars de cette année, et de l'an dernier :

Recettes globales :

1913-14 1912-13 Dim.

\$100,244,012 \$104,065,377 \$3,821,365

Dép. : 67,782,426 68,896,365 1,434,779

Dép. : 67,461,586 68,896,365 1,434,779

Le bilan du mois de mars donne à peu près ce qu'on en attendait. La diminution globale a été de \$1,604,431 ou environ 15 pour cent, et la dépression nette de \$756,178 ou environ 19 pour cent. En comparaison du mois de février il y a eu amélioration, la diminution totale ayant été de \$500,000 et la dépression nette de quelque \$300,000. Les recettes globales pour le mois ont été de \$9,447,461, les frais d'exploitation de \$6,348,222, laissant un revenu net de \$3,099,238.

L'UNITED STATES STEEL CORP.

LE BILAN DU DERNIER TRIMESTRE ACCUSE UN DEFICIT DE \$6,289,644 APRES LE PAIEMENT DES DIVIDENDES.

New-York, 29. — Le relevé de l'United States Steel Corporation pour le trimestre finissant le 31 mars 1914, rendu public hier, rapporte des recettes nettes totales de \$17,994,381.

A l'exception d'un, celui-ci est le bilan le plus maigre de toute autre période de même durée depuis 1904. Les revenus nets, pour les trois mois terminés le 31 mars 1912, se sont élevés à \$17,826,973 et pour le trimestre correspondant de 1914 ont été de \$13,445,231.

Un déficit de \$6,289,644 a été constaté après le paiement du dividende aux actions à priorité et aux actions ordinaires. Le rapport a été interprété dans les milieux financiers comme le reflet de la situation présente de notre industrie du fer et de l'acier.

En comparaison du dernier trimestre de 1913, les dernières ressources rapportées accusent une moins-value de \$5,041,968 ; au lieu qu'en les comparant au trimestre correspondant, en 1913, elles montrent une dépression de \$16,432,420.

Voici un tableau comparatif des recettes nettes de la compagnie pour le trimestre terminé le 31 mars et les autres trimestres des années précédentes :

1914 \$17,994,381

1913 34,426,801

1912 17,826,973

1911 23,519,203

1910 37,616,876

1909 18,921,268

1908 30,122,492

1907 36,664,490

1906 23,025,896

1905 13,445,231

1904 27,068,707

1903 26,715,477

1902 26,715,477

Ces cours nous sont fournis par M. M. Forster, Beauvais & Co., banquiers et agents de change, membres de la Bourse de Montréal, Edifice Royal Insurance.

VENTES D'HIER APRES-MIDI

ACTIONS

Bell Telephone : 10 à 144, 10 à 145 3/4.

Brasilia : 5 à 76 3/4, 50 à 77, 25 à 77 1/8.

Can. Pacific : 125 à 191, 75 à 191 1/2, 10 à 191 3/4, 25 à 190 3/4, 25 à 191, 50 à 191 1/4, 25 à 191, 100 à 191 1/2, 75 à 191 1/4, 25 à 191 1/2.

Détroit : 10 à 66, 25 à 66 1/2, 75 à 66 3/4, 75 à 66 7/8.

Ottawa L. H. & P. : 25 à 140.

COURRIERS PROVINCIAUX

(Des correspondants du "Devoir")

VILLE DE QUEBEC

LA JEUNESSE LIBERALE

Québec, 29. — Les membres de l'Association de la jeunesse libérale de Québec se réuniront, vendredi, pour commencer les préparatifs d'une grande assemblée qui sera tenue à l'Auditorium dans le cours du mois de mai, et à laquelle on se propose d'inviter l'hon. Dr Béland et un autre député libéral de la Chambre des Communes.

L'Association étudiera aussi, à cette réunion de vendredi, un projet de fédération de toutes les associations de jeunesse libérale de la province de Québec.

LES JEUX DE HASARD

Québec, 29. — Les agents de la police provinciale ont saisi, lundi, dans un magasin de tabac de la rue Saint-Jean, une machine que l'on prétend être une "slot machine". Des machines semblables sont installées depuis quelque temps dans presque tous les magasins de tabac de la ville. La cause servira de "test case" car le représentant de la compagnie à Québec prétend que ces machines ne sont pas des "slot machines" parce que pour chaque cinq sous mis dans la machine, le joueur obtient un morceau de gomme, s'il ne gagne pas autre chose. Il incombera aux autorités de prouver que ce sont des jeux de hasard.

OTTAWA

A LA COUR D'APPEL

Ottawa, 29. — La Cour d'Appel vient de rendre un jugement très intéressant par lequel le principe se trouve établi dans l'Ontario que les municipalités sont responsables des dommages ou pertes subies par les individus à cause de la mauvaise administration ou du mauvais état des travaux des villes. Récentement une femme du nom de Lalonde poursuivait la ville pour une somme de \$200 en réclamations des dommages qu'elle avait subis par suite d'une fracture qu'elle s'était infligée à un bras dans une chute. La plaignante alléguait que sa chute avait été due au mauvais état du trottoir. Le juge McTavish avait rendu jugement en première instance donnant raison à la plaignante. La ville en appela de ce jugement. La Cour d'Appel a maintenant décidé que la ville était responsable de la chute, ne voulant pas admettre que la municipalité était responsable des accidents qui pourraient arriver en pareilles circonstances. La Cour d'Appel vient de confirmer le jugement du juge McTavish et consacrant le principe que les municipalités sont responsables des accidents qui se produisent par cause du mauvais état des rues ou des trottoirs.

UN CANARD

Ottawa, 29. — Plusieurs journaux rapportaient hier la nouvelle que le R. P. Fallon avait été nommé curé à Tewksbury, Mass. Cette nouvelle, comme la plupart de celles qui ont été publiées par les journaux anglais de la capitale sur les récents incidents de l'Université est absolument sans fondement. Les autorités de la communauté avec qui nous avons communiqué ont nié catégoriquement la nouvelle.

EN SE RENDANT AU FEU.

Ottawa, 29. — Toute la brigade des pompiers a été mise sur pieds hier après-midi par un incendie insignifiant où le chef a failli être tué. Le feu venait de se déclarer dans l'édifice Corby, rue York, voisin des bureaux du "Droit". Coin des rues Dalhousie et Rideau, l'auto du chef venait à toute vitesse et se préparait à tourner le coin de la rue quand un passant s'engagea dans la rue. Le chauffeur afin de l'éviter, dut faire un brusque virage et la voiture se renversa à demi. Le conducteur de l'auto se blessa et la présence d'esprit de donner un autre tour à son volant ce qui fit reprendre à la voiture sa position normale.

LES CADETS CANADIENS

Québec, 29. — Les cadets canadiens qui prendront part au concours de tir de Bilsley, dont la plupart sont de Québec, sont arrivés hier matin à Québec par le C. P. R. Les petits tireurs se livreront à des exercices quotidiens en cette ville jusqu'à mardi prochain, alors qu'ils s'embarqueront sur le Royal Edward pour l'Angleterre. Le groupe se compose du capit. Jack McPherson, commandant ; sergent-major, A. H. Ferguson, Chas. M. Gratz, Jack Comer, Robt. Harvie, Lorne Sinclair, W. McCammon, W. E. Baker, C. Henderson, C. Loudon, D. Mas Williams, de Calgary ; F. Higgins, d'Ottawa et G. Carr-Harris, de Kingston.

MAITRE DU PORT

Québec, 29. — Le capitaine J. A. Murray, commandant de l'Empress of Britain, a été nommé Maître du port de Québec en remplacement de feu M. J. C. Sullivan. La nomination a été faite à la réunion de la Commission du Havre hier après-midi. Le capitaine Murray entrera en fonctions vendredi le premier mai. Cette nomination est vertement critiquée en certains milieux. On considère avec raison qu'il y avait à Québec nombre de navigateurs compétents pour remplir cette charge importante que que rien ne justifie la commission d'avoir disposé de cette position en faveur d'un étranger.

Porto Rico : 5 à 58 3/4.

Power : 25 à 218 3/4, 140 à 219.

Quebec Ry. : 120 à 121 1/4, 25 à 99 1/2, 25 à 99 3/4, 25 à 100, 25 à 100 1/4, 35 à 100.

Shawinigan Rights : 121 à 3 1/4, 7 à 1, 75 à 3 1/4.

Toronto Ry. : 10 à 130, 25 à 130 1/4.

Ames Holden : 20 à 8 1/2.

Canada Cement : 25 à 28 1/2.

Dom. a été : 70 à 112.

Laurentide : 50 à 172 1/4, 50 à 173.

Scout : 140 à 12, 15 à 65, 25 à 62 1/2.

Steel Corp. : 150 à 12 1/2, 10 à 25, 50 à 25 3/4, 25 à 26, 15 à 25 3/4, 75 à 26.

New Laurentide : 170 à off.

Shawinigan Rights : 7-8 à 3-4.

COTES

ACTIONS PRIVILEGEES

Illinois : 1 à 83.

Mont. Cots. Ltd. : 7 à 100.

Penman's : 20 à 79.

Tuckett's : 5 à 90 1/4.

OBLIGATIONS

Dom. Coton : \$500 à 100.

Quebec Ry. : \$1000 à 51, \$5000 à 51.

BANQUES

Commerce : 2 à 208 7/8.

MINES

Crown Reserve : 5 à 130.

L

Le temps qu'il fera

DEMAIN
Beau et frais.

Bulletin d'après le thermomètre de
Hearn & Harrison, 35 rue Notre-Dame
Est. R. de MESSIE, garant.

Aujourd'hui maximum 42
Minimum 32
Aujourd'hui minimum 32
Minimum 28

BAROMETRE
8h. matin, 30.22; 11h. matin, 30.20;
midi, 30.18.

JEUDI 30 AVRIL
Sainte-Catherine de Sienna, vierge.
Lever du soleil : 4 heures 52.
Coucher du soleil : 7 heures 4.
Lever de la lune : 7 heures 28.
Coucher du soleil : mat.

Dernière — heure

LOUIS VEUILLLOT

Nos lecteurs trouveront aujourd'hui, dans une autre colonne du journal, le troisième coupon dont la série de 6 donnera droit à un exemplaire de la Vie de Louis Veulllot, par François Veulllot.

Ce livre, dont le Devoir a parlé déjà, a cent cinquante pages grand format, est imprimé sur beau papier et contient tout près de trois cents illustrations, se rapportant au grand polémiste catholique, aux lieux où il est né, où il a vécu, à ses amis, à ses parents, à ses adversaires.

Grâce à une convention avec la Maison de la Bonne Presse de Paris, le Devoir est en mesure d'offrir à ses lecteurs et abonnés la Vie de Veulllot au prix exceptionnel de 20 sous. On voudra bien ajouter 6 sous pour l'expédition par la poste, s'il y a lieu.

On fera bien de couper les bons et de réclamer la Vie de Veulllot le plus tôt possible (elle sera à votre disposition à partir de lundi, 4 mai), car le nombre d'exemplaires que nous en possédons est restreint.

Grâce à une convention avec la Maison de la Bonne Presse de Paris, le Devoir est en mesure d'offrir à ses lecteurs et abonnés la Vie de Veulllot au prix exceptionnel de 20 sous. On voudra bien ajouter 6 sous pour l'expédition par la poste, s'il y a lieu.

On fera bien de couper les bons et de réclamer la Vie de Veulllot le plus tôt possible (elle sera à votre disposition à partir de lundi, 4 mai), car le nombre d'exemplaires que nous en possédons est restreint.

LE CENTENAIRE CARTIER

Tous les membres du centenaire Cartier ont été convoqués par le président, M. E.-W. Villeneuve, à une assemblée qui sera tenue cet après-midi. Le programme définitif des fêtes qui auront lieu du 6 au 13 septembre prochain sera élaboré. Comme on le sait, outre la grande manifestation de Montréal, il y aura, au cours de cette semaine mémorable, dévoilement d'une statue de Cartier à Québec, et d'un buste à Saint-Antoine de Richelieu, lieu de naissance de notre grand compatriote.

PROFESSION RELIGIEUSE

Québec, 29. — Mgr T. Rouleau, principal de l'Ecole Normale, a présidé ce matin au monastère des SS. de la Charité une cérémonie de profession religieuse et de vœux à laquelle neuf religieuses ont revêtu l'habit et sept ont prononcé leurs vœux perpétuels.

LE CONCERT DE L'ECOLE TECHNIQUE DE MONTREAL

Comme nous l'avons déjà annoncé, le grand concert-gala de l'Ecole Technique aura lieu ce soir, à 8 h. 15 p.m.

Billets en vente chez M. Ed Archambault, 312, Sainte-Catherine Est, et ce soir, à la porte de la salle, 70 Sherbrooke Ouest.

FOUDROYÉ PAR L'ELECTRICITE

Québec, 29. — Un jeune homme du nom de Turgeon a été électrocuté hier après-midi à Saint-Malo, sur le pont de la rivière Saint-Charles. La victime était montée sur la charpente de fer et dans un moment d'oubli voulut se tenir aux fils électriques. Le choc fut si terrible que le jeune garçon fut foudroyé à l'instant.

GRAVEMENT MALADE

(Service de la Presse Associée)
Londres, 29. — Jean Douglas Sutherland Campbell, doué d'argyll, souffre de pneumonie et son état est précaire. Voici une semaine, on le transporta malade au château de Kent, à East Cowes. Le duc fut gouverneur du Canada de 1878 à 1883. Depuis 1892, il est gouverneur du château de Windsor. Il épousa en 1871, la princesse Louise, quatrième fille de la reine Victoria. Il écrivit plusieurs livres et naquit en 1845.

IL GARDERA SON POSTE

(Service de la Presse Associée)
Paris, 29. — Une dépêche envoyée de Mexico au "Matin" dit que Huerta n'a nullement l'intention d'abandonner la présidence ni de s'aboucher avec le contre-amiral Fletcher.

Zapata, avec ses 18,000 hommes, s'est offert à se joindre aux fédéraux pour repousser les Américains. Tout est calme à Mexico, bien que l'on continue à faire l'enrôlement des volontaires.

APPRENTI PRESSIER

On demande un jeune homme d'une couple d'années d'apprentissage pour filer sur presse Gordon.

S'adresser au DEVOIR, 43 rue Saint-Vincent.

M. MERCIER MINISTRE

IL EST OFFICIELLEMENT NOMME AU MINISTRE DE LA COLONISATION CE MATIN. — L'ÉLECTION DANS CHATEAU-GUAY EST FIXÉE AU 16 MAI.

LA ROUTE SHERBROOKE.

(De notre correspondant)
Québec, 29. — M. Honoré Mercier, député de Châteauguay à la Législature, a été assermenté ce matin par son honneur le lieutenant-gouverneur, comme ministre de la colonisation, en remplacement de feu l'hon. Charles Devlin. L'assermentement eut lieu en présence de tous les membres du cabinet, moins M. Péroudeau. Le cabinet provincial s'est réuni ensuite le nouveau ministre assistant à la séance. L'élection qui devient nécessaire à Châteauguay a été fixée au 16 de mai, la mise en nomination des candidats devant avoir lieu le 9.

Monsieur H.-J. Duffet, avocat de Sherbrooke, a été nommé à la dernière réunion du cabinet provincial recorder pour la cité de Sherbrooke.

Le cabinet provincial a accordé ce matin à MM. O'Brien et H. Deheny, entrepreneurs, le contrat pour la construction de la route Sherbrooke-Derby Line. Le prix du contrat est de deux cent vingt-quatre mille piastres.

M. Mercier retourne à Montréal cet après-midi à 1.30 heure.

Le cabinet provincial a accordé ce matin à MM. O'Brien et H. Deheny, entrepreneurs, le contrat pour la construction de la route Sherbrooke-Derby Line. Le prix du contrat est de deux cent vingt-quatre mille piastres.

M. Mercier retourne à Montréal cet après-midi à 1.30 heure.

LE "CORSIQUE" EST ARRIVÉ

Une animation extraordinaire régnait dans le port quand à 12 heures 10, le sifflet du vapeur "Corsica" annonça à la population de Montréal, son arrivée au quai No 3, dans le port de la métropole.

Le capitaine-Hill sera donc décoré du chapeau de soie et de la canne à pommeau d'or donnés par les commissaires du port au commandant du navire qui arrive le premier à Montréal, à l'ouverture, à chaque saison.

Une foule nombreuse s'était assemblée sur les quais pour la circonstance et a applaudi avec enthousiasme quand le puissant vapeur a fait son apparition.

Un deuxième paquebot, l'"Ionian", arrive cet après-midi à trois heures précises.

LE "MONTFORT" RENFLOUE

(De notre correspondant)
Québec, 29. — Le steamer "Montfort", de la ligne C. P. R., qui s'est échoué, hier, sur les batteries de Beauport, a été renfloué facilement, ce matin, vers 8 heures 15. Le navire s'est remis à flot sur sa propre vapeur avec l'aide du "Strathcona", après que le "Polaris", de la "Québec et Lévis Ferry Co.", eût pris à son bord tous les passagers. Il ne fut pas nécessaire de déplacer la cargaison.

Lorsque le navire eut gagné le large, tous ses compartiments furent soigneusement inspectés. L'inspection démontra qu'il n'avait subi aucun dommage sérieux et le "Montfort" est reparti aussitôt pour Montréal.

A LA POLICE

Henri Lemay s'avoue coupable d'avoir volé une bicyclette valant \$30, et appartenant à un M. Leduc. Sentence le 4 mai.

Arthur Dominique proteste de son innocence à l'accusation d'avoir volé une machine à coudre valant \$50. Enquête le 1er mai.

Giovanni Faracci, à qui on reproche d'avoir volé deux poules, se dit innocent. Procès vendredi.

Armand Venne et Alvarez Vailant, coupable de vol avec effraction, devront faire chacun 20 jours de prison.

L'enquête dans la cause d'Emile Vincent, d'Edmond Brault, et d'Edras Chabou, accusés d'avoir dévalisé John McDermott, porteur de \$2,200, appartenant à la Campbell Mfg Co., a été commencée, ce matin, puis ajournée au 5 mai.

Les trois accusés pourront être mis provisoirement en liberté s'ils fournissent chacun un cautionnement de \$1,000.

Du, Fred Bioko et Seriori Verriero, accusés de voies de fait sur la personne d'un agent dans l'exercice de ses fonctions, ont comparu, ce matin. Ils protestent de leur innocence; enquête le 5 mai.

Les trois Polonais ont assailli, il y a déjà quelques semaines, l'agent Leduc, comme il passait rue Brown. La veille, plusieurs Polonais et Russes avaient été arrêtés dans les environs de la suite de quelcun des couteaux avait joué un rôle principal.

ON MOBILISE DEUX COMPAGNIES

(Service de la Presse Associée)
New-Westminster, C. A., 29. — Deux compagnies du 104ème régiment des Fusiliers de Westminster seront envoyées dans le district minier de l'île de Vancouver jeudi ou vendredi de cette semaine, pour renforcer la garnison de Nanaimo et Ladysmith.

Ces deux villes en sont venues à cette décision à la suite de menaces faites par les unions de mineurs parce qu'elles leur ont refusé d'organiser une manifestation le 1er mai prochain.

PREMIERE DEMARCHE DES MEDIEURS

(Service de la Presse Associée)
Washington, 29. — On croit que la première démarche que feront les médiateurs sera de demander aux gouvernements américain et mexicain de faire connaître les conditions pour lesquelles ils puissent se baser pour faire leurs délibérations.

LE DEPART POUR ROME

S. E. LE CARDINAL BEGIN S'EMBARQUERA MERCREDI PROCHAIN POUR LA VILLE ETERNELLE. — UN TELEGRAMME DE SON ALTESSE.

UNIVERSELS HOMMAGES

Québec, 29. — S. E. le cardinal Begin partira pour Rome lundi prochain. Il se rendra par le Québec Central à New-York où il s'embarquera mercredi sur "La France", de la Ligne Générale Transatlantique. M. l'abbé Jos. Hallé, ancien directeur du collège de Lévis, l'accompagnera.

Son Eminence reviendra à Québec vers le 20 juin. S. G. Mgr Roy fera quand même le pèlerinage à Lourdes comme il avait été annoncé. Les messages de félicitations continuent d'affluer au palais archiepiscopal. S. A. R. le duc de Connaught a adressé ses félicitations au second cardinal canadien dans les termes suivants :

"Veuillez agréer mes plus sincères félicitations à l'occasion de votre élévation au cardinalat. — Arthur."

Parmi les principaux personnalités religieuses ou laïques, étrangers ou canadiens, qui ont télégraphié leurs félicitations à Son Eminence, on remarque : S. Em. le cardinal Bourne, de Westminster ; NN. SS. H. Gauthier, d'Ottawa ; Georges Gauthier, de Montréal, au nom du chapitre, du clergé et des fidèles de Montréal ; Mgr Bruchési, actuellement à Nîmes ; Langevin, archevêque de Saint-Boniface ; Spratt, de Kingston ; Emard, de Valleyfield ; Cloutier, des Trois-Rivières ; Bernard, de Saint-Hyacinthe ; Labrecque, de Chicoutimi ; Bruneau, de Nicolet ; Legal, archevêque d'Edmonton ; Blais, de Rimouski ; Leclerc, de Sherbrooke ; Forbes, de Joliette ; Brunet, de Mont-Laurier ; Mgr Blanche, du vicariat apostolique du Saint-Laurent ; Barry, de Chatham ; Mgr Fallon, de London ; O'Leary, de Charlottetown ; Béliveau, de Saint-Boniface ; O'Brien, de Peterborough ; Budka, évêque des Ruthènes ; W. T. Chapman, administrateur du diocèse de Saint-Jean ; Benoit, administrateur de la région ; Don Pacome, abbé mitre d'Oka ; Crétier, de Piché ; Mgr Dugal, de Saint-Basile ; Frascarelli, de Spinecoli, Italie ; Mgr Belley, du diocèse de Chicoutimi ; Mgr Bolduc, de Rimouski ; Baril, de Saint-Hyacinthe ; du séminaire français de Rome, de l'abbé Perrin, supérieur du collège canadien à Rome et ses élèves ; du séminaire de Chicoutimi, des supérieurs des collèges de Sainte-Anne, de Saint-Hyacinthe, des Clercs de Saint-Viateur, du R. P. Faucher, provincial ; de Rimouski, de Nicolet ; les RR. PP. Dentenville, Dozois, O.M.I. de Rome ; Meyer, supérieur des M.S.C. ; R. P. Tourangeau, Montréal ; Fortier, de Manchester ; de M. L. P. Pelletier, des Révérendes Soeurs de S. C. de Montréal ; Charron, président de l'Association canadienne d'éducation ; M. L. A. Jetté, Horace Archambault, Th. Chas. Casgrain, abbé Corbail, de Hull, A. E. Burde, de Toronto ; Walsh, de Vancouver ; Mgr John A. Lyons, de Wilmington ; Alex. Chauveau, de Paris ; Dr Grondin, à Paris ; le curé de Saint-Léonard de Honfleur, le curé et les vicaires de Montmagny, abbé Ant. Huot, le Dr Pineault et sa famille, Gustave Hamel, de Saint-Joseph de Beauce ; les Soeurs Grises de Montréal ; abbé B. Paradis, des Forestiers Catholiques de Saint-Lambert, les Chevaliers de Colomb de la province de Québec, par le Dr Masson ; les religieux de Mont-Saint-Mario, de Mont-Sainte-Anne de Leche ; l'abbé O'Reilly, de Saint-Patrice de Lotbinière.

Québec, 29. — L'hon. M. Turgeon, président du Conseil législatif, et les membres de la magistrature de Québec sont allés cet après-midi présenter leurs hommages et leurs félicitations à S. E. le cardinal Begin. D'autres messages de félicitations ont été reçus ce matin à l'archevêché. Les messages de félicitations de Sir Charles Fitzpatrick, Monsieur O. A. Mathieu, Monseigneur W. A. MacDonald, évêque d'Alexandria, et l'abbé Victor Pausé, supérieur du collège de l'Assomption.

Québec, 29. — L'hon. M. Turgeon, président du Conseil législatif, et les membres de la magistrature de Québec sont allés cet après-midi présenter leurs hommages et leurs félicitations à S. E. le cardinal Begin. D'autres messages de félicitations ont été reçus ce matin à l'archevêché. Les messages de félicitations de Sir Charles Fitzpatrick, Monsieur O. A. Mathieu, Monseigneur W. A. MacDonald, évêque d'Alexandria, et l'abbé Victor Pausé, supérieur du collège de l'Assomption.

LA MAISON GRANGER FRERES

La maison Granger Frères a procédé à la réorganisation de son bureau de direction affecté par la mort de M. Alphonse Granger.

Le nouveau président de la société est M. J. Théo, Leclerc, et les directeurs sont MM. F. G. Leduc, gérant de la banque d'Hotelaga ; Paul Granger, A. Thibault et R. Nault ; secrétaire, M. A. Lafond.

MM. Leclerc et Leduc représentent tous deux la Société d'Administration générale comme exécuteurs testamentaires de MM. Flavien et Alphonse Granger.

EN FACE DE BANGOR

(Service de la Presse Associée)
Belfast, 29. — La troisième escadre de la flotte anglaise est arrivée ce matin en face de Bangor.

Une flottille, composée de onze destroyers, est aussi au mouillage près de Belfast, où elle s'est rendue dans le but d'empêcher de nouveaux débarquements d'armes en contrebande.

LE GOUVERNEMENT ET LE NORD-CANADIEN

Ottawa, 29. — Le gouvernement a rendu public ce matin la résolution préliminaire au bill relatif à l'assistance à donner au Nord-Canadien. Elle renferme pratiquement le texte du projet de loi et couvre 14 grands feuillets, petit texte. Le bill renferme 28 clauses, résumées hier soir par M. Borden dans la déclaration communiquée à la presse, et quatre annexes. La première énumère trente compagnies filiales appartenant au Nord-Canadien et dont l'actif devra être fondé en un tout commun, au capital de 100 millions, au lieu de 145 millions qu'il est actuellement. La seconde énumère quelques-unes des compagnies de ce genre, appartenant à des compagnies de 145 à 100 millions, et au surplus, il sera détenu, maintenant, et pour le temps qu'il voudra, en pleine propriété des deux-cinquièmes du capital-actions réel de tout le Nord-Canadien, et qu'il obtient ceci en prêtant seulement son crédit à ces chemins, sans avoir à déboursier des sommes énormes. L'affaire fort avantageuse en autant que si le Nord-Canadien ne remplit pas ses obligations à échéance, le ministère peut, par simple arrêté, nommer des nouveaux directeurs à la compagnie, qui auront le pouvoir de tout en confisquer l'actif, le matériel, le roulant, la voie, les propriétés, au bénéfice de l'Etat. Et on vante le ministère parce qu'il a pris des mesures sévères pour assurer aux chemins de fer et aux ports canadiens tout le transport provenant du G. N. R.

DU TRAVAIL OU DU PAIN

UN MILLIER DE SANS-TRAVAIL ENVOIENT DEMANDER DE L'EMPLOI AU MAIRE ET AUX COMMISSAIRES, QUI N'Y PEUVENT RIEN.

ELLE REVIENDRA.

Mille ouvriers, au bas mot, tassés comme des asperges dans une botte, écoutaient ce matin par M. Saint-Martin au pied du rond-point du Champ de Mars. L'orateur socialiste déclarait aux ouvriers qu'ils devaient exiger de la ville du travail ou du pain. Il leur a conseillé de nommer une délégation pour aller trouver le maire et avoir une conférence avec lui. Cette délégation a été formée séance tenante, elle se composait comme suit : A. Saint-Martin, Zoticque Marcellin, L. Larocque, M. Buhey, C. Cielli, G. Belshner et quelques autres. Ces messieurs ont été reçus dans le cabinet du maire qui a appelé à la rescousse ses collègues du bureau des commissaires. Après avoir entendu les réclamations des ouvriers, le maire a répondu que ses collègues et lui font tout leur possible pour trouver du travail à autant d'employés qu'ils le peuvent. Il blâme le gouvernement fédéral qui a attiré ici une immigration mal dirigée qui encombre les villes, alors que les ministres se contentent de prodiguer des belles paroles pour faire croire à la prospérité du Canada et ne font rien pour y contribuer. M. Ainey a endossé les paroles du maire. M. Martin a alors demandé à la délégation de retourner vers les sans-travail et de leur dire de se rendre dans les chantiers où on tâchera d'en prendre autant que l'on pourra en occuper.

M. Saint-Martin et ses suivants déclarent alors que les ouvriers demandent du travail, mais que si on n'en a pas à leur donner, on prenne le moyen de leur procurer du pain. Ils ne veulent pas cependant de soupes publiques.

La délégation retourne ensuite vers l'assemblée du Champ-de-Mars et transmet le message du maire, mais M. Saint-Martin ajoute, et ses paroles sont ensuite traduites en trois langues différentes, car dans cette foule il y a de tout excepté des Canadiens-français, que le maire leur a demandé de dire aux manifestants de se débarrasser de ne plus revenir. Mais ils ne peuvent leur conseiller ça. Il demande donc à ceux qui sont là de revenir tant qu'ils n'auront pas de place, à 9 hrs 30 du matin, au Champ-de-Mars. Si vous y mettez de l'insistance, il faudra bien, dit-il, que l'on vous trouve un emploi.

Il y a quelques applaudissements et aucun désordre.

La police dissipe ensuite l'assemblée.

M. Martin se rend ensuite avec les membres du comité dans un domicile particulier où il prend avec ses nombreux collègues des dispositions pour organiser les sans-travail et aider à leur trouver de l'emploi.

LES SUITES DU RAPPORT

LE MAIRE DEMANDE QUE DES PROCEDURES SOIENT PRISES POUR OBLIGER M. ROBERT A REMBOURSER A LA VILLE LA COMMISSION QU'IL A REÇU.

NOUVEL INGENIEUR

La séance des commissaires ce matin a été assez courte, mais la fin a été marquée par un incident important ; le maire a demandé en effet à M. Hébert de prendre les mesures nécessaires pour obliger M. Robert, mêlé à l'une des dernières expropriations de la ville, à rembourser les cinq mille dollars de commission que la ville lui a payés. M. Robert, d'après ce que dit le maire, n'a pas le droit de toucher une commission de la ville quand il s'en fait payer une par les propriétaires. M. Martin annonce que le cas de M. Robert est le premier dont il s'occupe, mais que tous les cas signalés par le rapport Fortin recevront son attention.

Pour ce qui est des fonds de pension à payer aux employés de la ville, une résolution déposée par M. Hébert et appuyée par M. Ainey, réglera le cas. Il est demandé par cette résolution au conseil municipal de décréter quels sont les employés permanents et quels sont ceux des fonctionnaires municipaux qui, d'après lui, ont droit à une pension.

La question de l'enfouissement sous terre des fils électriques à la Longue-Pointe a occupé une partie de la matinée. M. l'échevin Lariéve représentait les intérêts de son quartier. Il a demandé que ce travail se fasse avant l'établissement des pavages et des trottoirs permanents, prétendant que la ville en retirera un bénéfice considérable.

M. Beaubien, représentant la ville de Montréal dans la commission d'électricité, a déclaré qu'il fera rapport d'ici la fin de la semaine sur la possibilité de procéder aux travaux qui sont demandés par M. Lariéve.

Les assistants secrétaires du bureau des commissaires et du greffier ayant produit un compte de \$500 pour le travail supplémentaire qu'ils ont eu à faire lors de l'enquête Fortin, les commissaires leur ont renvoyé ce compte, approuvé par les avocats de la ville, pour détails.

BREVET DU MAIRE

Au cours de la séance, lorsque l'on discutait la question des fonds de pension, M. le Maire a décerné à M. Laurendeau un certificat d'assiduité et d'application. "Il y a, dit-il, des gens qui gagnent plus qu'ils ne méritent ; ce n'est pas le cas cependant de M. Laurendeau, qui est à côté de moi, car je tiens à dire que depuis que je suis maire, j'arrive ici à 8 heures tous les matins et en repars après six heures et que M. Laurendeau est rendu à son bureau avant moi et en repart après moi."

NOTES

M. N. Lapointe nous prie de dire qu'il n'a pas quitté le quartier Sainte-Cunégonde ; il habite au No 458 rue Saint-Antoine. Il a vendu cependant son fonds de commerce. C'est ce qui a donné lieu à la rumeur.

SOUS INGENIEUR EN CHEF

On dit que très vraisemblablement M. du Châtel de Montrouge sera nommé assistant de l'ingénieur en chef de la ville. M. de Montrouge est actuellement ingénieur en chef de la ville d'Outremont, où il a accompli des travaux remarquables.

LES INTERETS DE LA DETTE

La ville aura à payer au mois de mai de cette année des intérêts annuels sur la dette se chiffant à \$1,378,532, ce qui est beaucoup plus que les années précédentes.

Sur cette somme, \$500,000 sont payables à Montréal et le reste en Angleterre et en Ecosse.

LE MAIRE S'INQUIETE

A la demande du leader, le maire Martin a envoyé une lettre à l'avocat en chef de la ville, demandant si la formation des commission spéciales est légale, dans son opinion.

BUREAU SPECIAL

Dans l'ancien bureau de M. Barlow sera aménagé, sur la suggestion du maire, une salle de réunion pour le comité de législation et un bureau pour le leader du conseil.

BUREAU DE POSTE

Le nouveau bureau des commissaires a reconnu le principe, déjà émis par l'ancien, de la création d'un bureau de poste à l'hôtel de ville.

UNE NOUVELLE DECOUVERTE

UN JEUNE SAVANT SUISSE PRETEND AVOIR TROUVE LE SECRET DE COMBATTRE LA TUBERCULOSE.

(Service de la Presse Associée)
Paris, 29. — Un jeune biologiste suisse, du nom de Henri Spahlinger, vient de faire la découverte d'un nouveau serum anti-tuberculeux qui, d'après les experts, est appelé à avoir raison du terrible fléau de la peste blanche.

Le traitement tel que décrit, hier soir, à l'Académie de Médecine, consiste dans l'injection inter musculaire de solutions microbicides et de ferments.

L'auteur de cette découverte, M. Spahlinger, n'est pas un médecin. Après avoir longtemps pratiqué le droit, il a abandonné cette profession pour s'occuper à l'étude des sciences. Il travaillait depuis cinq ans à la découverte qu'il vient de faire, après avoir dépensé au cours de cette période environ \$100,000.00.

SCIRIE INCENDIEE

Québec, 29. — La scierie de M. Pierre Boivin, de Loretteville, a été incendiée ce matin. Déjà, \$6,000.

Où Acheter Demain

APPAREILS ÉLECTRIQUES ET A GAZ

C'est le temps de les acheter ici, car nous les offrons AUX PRIX LES PLUS BAS. Nous en avons UN CHOIX INCOMPARABLE qu'il nous faut écouler sans réserve, car nous abandonnons les affaires.

O. OUMMET

Tél. Est 3050. 4, RUE SAINT-DENIS

N.-G. Vitrauphanie

La Vitrauphanie est un tissu gélatineux et transparent, dès qu'il est fixé à une simple vitre de chassiss ou de porte il fait de celle-ci, un joli vitrail aux multiples couleurs et aux teintes les plus riches et variées. Des plus sanitaires, ne se détériore jamais, le froid ou la chaleur ne l'affectent pas. Très facile à poser. Essayez-la aujourd'hui même et vous trouverez l'effet des plus merveilleux. La Vitrauphanie a une largeur de 18 pouces et se vend à partir de 15c la verge.

Tél. Est 3050. 4, RUE SAINT-DENIS

Set en rotin "fini" naturel, \$11.65

Cet élégant ameublement de boudoir ou de living room comprend un sofa, un fauteuil et une bergère, faits de beau rotin et fini naturel. Les dossiers sont à panneaux ajourés et les bras enroulés. La construction et le fini de ces sets ont été particulièrement soignés. Notez que la valeur régulière de ces ameublements est de \$18.00.

Leveux Daignault & Brault

Tél. Est 6819-637-39 SAINTE-CATHERINE-EST, angle Beaudry, MONTREAL

DEMANDEZ LE PROGRAMME

— OFFICIEL —

POUR LE Congrès Eucharistique à Lourdes et Pèlerinage à Rome

Sous le patronage de Nos Seigneurs les Evêques. Départ du SS. "ALSATIAN", 2 juillet.

Organisateurs : HONE & RIVET

9 BOULEVARD SAINT-LAURENT, MONTREAL

(Entre les rues Saint-Jacques et Notre-Dame)

La Compagnie

POUR CADEAUX DE NOCES

Nous avons un choix incomparable d'articles parfaitement appropriés, entre autres :

Services à chocolat.

Services à fruits.

Services en verre taillé.

Bronzes, lampes de fantaisie, et quantité d'autres articles du meilleur goût.

533 Ste-Catherine Est

1327 Ste-Catherine Est

127 St-Laurent

86 St-Pierre.

Messieurs les Gens d'Affaires, Songez à votre Bourse

S'il vous faut quelque chose en fait de meubles, rugs, etc., ce printemps, ne craignez donc pas de venir nous voir, vous trouverez certainement ce qu'il vous faut. Notre assortiment est considérable et pour ceux qui ne connaissent pas encore l'importance de notre maison nous ajoutons que notre magasin, mesurant 43 pieds par 25 et bâti à quatre étages, renferme de tout ce qu'il y a de plus nouveau en articles d'ameublement de maison.

Vous aurez vite oublié la différence du trajet, quand vous aurez constaté la différence entre nos prix et ceux des maisons du centre de la ville.

ARCHAMBAULT

949 St-Denis, coin Rachel

Kodaks Piliants de Poche

No. 1.—Photo.—2 1/2 x 3 1/4 pouces . . . \$10.00
No. 1A.—Photo.—2 1/2 x 4 1/4 pouces . . . \$12.00
No. 2.—Photo.—3 1/4 x 4 1/4 pouces . . . \$17.50
No. 3A.—Photo.—3 1/4 x 5 1/4 pouces . . . \$20.00
No. 4.—Photo.—4 x 5 1/4 pouces . . . \$20.00

CATALOGUES en français gratuits sur demande.

SPECIALITE.—Impressions, Agrandissements, etc., pour amateurs.

PHARMACIE LECOURET et LANCOT

COIN ST-DENIS ET STE-CATHERINE, Montréal

ETTOFFES A ROBES LAVABLES

Nouveau duck Dokato dans les fonds drab, avec bord de fantaisie, largeur de 27 pouces, pour 18c
Nouvelle toile pommée, dans les couleurs bleu-pâle, alicé, rose, corail, champagne, tango, et mordoré. Largeur de 27 25c
pouces, à
Piqué français dans toutes les nouvelles couleurs à 20c

LA LIVRAISON DES LETTRES

(Service de la Presse Associée)
Woodstock, Ont., 29. — M. J.-G. Wallace, C.R., délégué à Ottawa par le conseil municipal de Woodstock pour demander au ministre des postes de distribuer les lettres gratuitement à Woodstock, est revenu hier. Il n'a pas réussi dans sa mission. Le ministre des postes lui répondit qu'il ne ferait pas une exception à la règle pour Woodstock. Il acquiesça à cette demande quand la ville comptera 12,000 habitants.